



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



ÉCO

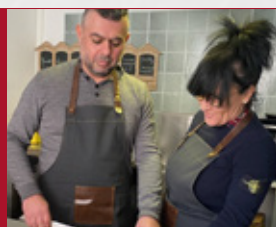
RECONVERSION PROFESSIONNELLE À AÏTI P5



TRIBUNE

RÉGLER LE CONFLIT EN UKRAINE P18

1,75€



INCONTRU
UNE PETITE
ARMÉNIE
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P5 • LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P8
INTERVIEW A.-M. MEZZADRI P17
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



DIRE QU'IL FAUT SE FÂCHER
POUR QUE VOUS FASSIEZ
LES DEVOIRS QUI ATTENDENT
DEPUIS CINQ ANS !
AU BOULOT !



**RECONVERSION PROFESSIONNELLE
DANS UN VILLAGE DE MONTAGNE**
P6


OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INTERVIEW LIVRES **ANGE-MATHIEU MEZZADRI**TRIBUNE **RÉGLEMENT DU CONFLIT EN UKRAINE**INCONTRU **COMME UNE PETITE ARMÉNIE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A paghjina chì manca

Dopu a prova d'assassiniu contr'à Yvan Colonna in a so prighjoni d'Arles, i ghjorni sò passati è a mubilizazioni hè crisciuta in Corsica. Hè a ghjuventù chì s'hè impatrunita di u movimentu, purtendu fieru è à bracci alzati u striscionu «Statu francese assassinu» ch'ellu fussi in Aiacciu, in Corti o in Bastia. S'è l'eletti nazionalisti di tutti i tindenzi ùn sò mai luntanu, sò bè sti ghjovani chì fermari in prima ligna, fendu fronti di pettu à i forzi di l'ordini cù azzuffi viulenti inghjinnendu feriti da ogni parti è disgrasti matiriali impurtanti. Una viulenza chì hà fattu mova u governu francesi, chì hà dicitu di caccià non solu à Yvan Colonna, ma dinò à Pierre Alessandri è Alain Ferrandi u so statutu di DPS – di prighjuneri segnalati assai – chì ùn duvaria più impidiscia u so avvicinamentu in un centru di ditenzioni corsu. Altra cunsiquenza di sta mossa arrabbiata: hè u ministru di l'Internu Gérald Darmanin chì hà ripighjatu in manu u cartulari «Corsica». U so scopu: fà chì a situazioni turnessi à u calmu è apra un ciculu novu di discussioni cù i forzi vivi isulani pà risolve soca una problematica più glubali. Trè simani nanzi à u prima ghjiru di l'alizzioni prisidinziali, ci hà da vulè à avanzà in furia s'è omu voli veramente ch'ella vultessi a paci in carrughju. Comu fà, s'è «i maiò» ùn facini micca u so travaghju, pà calmà una ghjuventù zergosa è in cerca à u megghju di presa in contu di u populu corsu è à u peghju di vindetta? Comu fà pà pruvà à risponda à i dumandi micca solu d'avvicinamentu, ma com'è certi a vulariani, di libarazioni di i prighjuneri di u commando Erignac? È à a dumanda d'autunumia? C'hè da dumandassi, vistu u calendariu puliticu è pighjendu in cunsidarazioni tuttu u passivu trà a Corsica è u governu attuali, s'è i casi di u dialogu sò pronti à accoglie suluzioni concreti à porti spalancati... Hè podassi un'occasione di scriva a storia com'ella ùn hè mai stata scritta. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Comme un air de conte d'Andersen sur Twitter, suite à une nouvelle publication de photographies d'Emmanuel Macron, le 14 mars... Après *Le costume neuf de l'empereur*, beaucoup se sont en effet attachés à analyser et commenter *La nouvelle panoplie du président*. Qu'on se rassure, le désormais candidat-président ne s'est pas promené nu dans les rues de Paris. Encore que quelques méchantes langues n'aient pas hésité à dire qu'au train où vont les choses, une telle éventualité n'aurait rien d'improbable. Il est vrai qu'en près de cinq ans, on l'a vu porter tour à tour blouse blanche, gilet de chantier, uniforme de la marine nationale, combinaison de pilote, maillot de foot, enfiler des gants de boxe ou coiffer différents casques. De quoi faire pâlir d'envie les Village People. On peut certes y voir le souci louable d'arborer quoi qu'il en soit -ou quoi qu'il en coûte- non seulement la tenue mais aussi la posture adaptées aux circonstances. Il y a peu encore, Soazig De La Moissonnière, photographe officielle du Président de la République, l'avait, sinon surpris, du moins saisi, en bras de chemise -mais avec une cravate- l'air soucieux, presque accablé, dans une pose qui n'était pas sans rappeler une célèbre photographie de John F. Kennedy prise en 1962, au moment de la crise des missiles de Cuba. Indéniablement soucieux et à juste titre, mais élégant. Mais le 14 mars, changement radical de style, la nouvelle série prise par la photographe montre un Emmanuel Macron en jean et sweat-shirt à capuche, cheveu en bataille et barbe de trois jours. Difficile, cette fois encore, de ne pas penser à un autre président, celui de l'Ukraine qui, en laissant tomber complet et cravate a conquis une bonne partie de l'opinion internationale et musclé sa stature de chef d'état. Un «role model» comme aurait dit Marlène Schiapapa, pour un candidat en quête de sympathie? Si d'aucuns ont fait observer, à juste titre, que ce n'est pas la première image d'Emmanuel Macron mal rasé ou en tenue décontractée, la similitude est apparue un peu trop marquée pour beaucoup, en France comme à l'étranger: la référence et le clin d'œil, soit. Le cosplay Zelensky, non. Un peu de tenue, que diable! ■ EM

Anton Shekhovtsov @A_SHEKHOVTSOV · 5h
Now I've seen everything: Macron is cosplaying Zelensky. Nothing bad about that, only confirms a very simple fact: Ukrainian president is now the moral leader of the West.

Duval Philippe @p_duval · 14 mars
La série, je suis le Zelensky français est exceptionnelle.
Avec le sweat de surplus du commando parachutiste on atteint un sommet dans le ridicule.

Les Mots Surannés et 2 autres ont aimé
Thomas Burgel @ThomasBurgel · 5h
Dans une semaine il est dans son bureau de l'Elysée en complet treillis, entouré de sacs de sable et une AK-47 posée sur le bureau.

Raccoonizuka @Bloopymacbloop · 21h
Je porte actuellement un sweat à capuche et j'ai l'impression de faire un cosplay de macron
Spoiler: c'est très désagréable

François Ruffin @Francois_Ruffin
La presse étrangère se paie la tête d'un Macron qui se prend pour Zelensky. Ainsi du Telegraph britannique qui s'interroge : « La France importait-elle tous ses rasoirs de Russie ? »

Réanimumab #DarmaninDémission @reanimumab · 7 min
Nan mais en vrai la honte quand même maintenant les gens à l'étranger se foutent bien de notre gueule « Macron is cosplaying Zelensky » Tu parles d'une prestance

marc rees @reesmarc
"One was a comedian who became a president, the other was a president who became a comedian"
Ouch.

HUMEUR

Et maintenant ?

La tentative d'assassinat contre Yvan Colonna, le 2 mars dernier, au sein de la prison d'Arles par un codétenu a mis le feu aux poudres sur l'île. Comme l'histoire nous le rappelle régulièrement, ce genre de drame (dans d'autres registres, Georges Floyd aux États-Unis en 2020 ou encore Mohamed Bouazizi en Tunisie en 2010) est souvent un détonateur.

En Corse, le paroxysme de la contestation a été atteint à Bastia, avec un cortège de plusieurs milliers de manifestants demandant « justice et vérité », et une journée d'émeutes qui a fait plus de 60 blessés lors de violents affrontements avec les forces de l'ordre. Une situation tendue que la Corse n'avait plus connue depuis des années. Mais ce bruit des bombes agricoles et des milliers de grenades de désencerclement et lacrymogène tirées pendant 10 jours ne viendrait-il pas tout simplement du silence qui s'est installé entre deux mondes qui ont de plus en plus de mal à se comprendre ?

Si en Corse, classe politique et population ont demandé des réponses rapides, de l'autre côté de la mer, les réactions ont été dans un premier temps prudentes, au vu d'une affaire aussi sensible, exposée par certains comme un « scandale d'État ». Aura-t-il fallu que la situation dégénère et surtout qu'un drame se produise pour qu'un ministre de premier plan annonce sa venue sur l'île afin d'ouvrir « un cycle de discussions » qui va au-delà de la question des prisonniers ? Pourtant, la situation de la Corse et ses problématiques sont régulièrement abordées au Palais Bourbon. Si d'un côté on dénonce la sourde oreille du gouvernement depuis 7 ans, de l'autre côté on oppose la constitution. Les derniers événements ont-ils servi de catalyseur et d'accélérateur ? Impossible réellement de le dire sans tomber dans les travers de la communication politique. Seuls les historiens contemporains jugeront. Mais une chose est certaine, la Corse, non pas celle des « cartes postales » mais celle « politique », a refait son apparition sur la place publique, tout comme une autre île, la Guadeloupe, l'avait fait en décembre dernier. Wait and see... ■ **Christophe GIUDICELLI**

MISSION PATRIMOINE

Le château de Quenza, site emblématique de Corse

Les 18 sites emblématiques des régions de métropole et d'outre-mer dont la restauration bénéficiera d'un soutien financier dans le cadre de l'édition 2022 du Loto du Patrimoine ont été dévoilés le 15 mars. Pour la Corse, c'est le projet de restauration du Château de Quenza qui a été retenu : une curiosité architecturale, au cœur de l'Alta Rocca, construite dans la première moitié du XX^e siècle, durant l'entre-deux guerres, par Sébastien Colonna Cesari, qui fut Consul général de France à Florence jusqu'en 1932. L'architecture de cette maison de maître qui donne sur les aiguilles de Bavella s'inspire des palazzi toscans, avec une tour carrée et des fenêtres à colonnettes. Labellisé « *Architecture contemporaine remarquable* » en 2020, le château est désormais la propriété de la commune de Quenza, qui souhaite le réhabiliter et lui redonner vie. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude. Pour l'heure, l'édifice, qui a notamment pâti des brutales intempéries de novembre 2021, est en péril imminent. Son accès est formellement interdit, les niveaux intérieurs étant pour l'essentiel déjà affaissés et la toiture menaçant de s'effondrer en cas d'épisode neigeux important. Une première tranche de travaux d'urgence doit être entreprise au premier semestre 2022 afin de maintenir le château hors d'eau et d'air, avec la restauration de la charpente et de la couverture. Par la suite, les travaux concerneront la restauration des planchers intérieurs (structures porteuses) et des façades. Le montant de la dotation pour chaque site sera annoncé lors des prochaines Journées européennes du patrimoine. ■ AN



BIODÉCHETS

Une solution testée à Ajaccio

En matière de traitement des déchets, un des objectifs fixés par la France à l'horizon 2025 est un taux de 65 % de déchets valorisables, dont les biodéchets, pour les collectivités, les entreprises et les particuliers. Afin d'anticiper la mise en œuvre de l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'agglomération du pays ajaccien et la société Tarra, spécialisée dans le traitement des biodéchets à la source, ont lancé à Ajaccio l'expérimentation « grandeur nature » d'une nouvelle solution de traitement local des biodéchets pour une durée d'un an. Le test se déroule sur le site du port de plaisance Charles Ornano, en collaboration avec les nombreux restaurateurs présents sur ce site. L'objectif est de vérifier l'intérêt environnemental et économique de ce nouveau process et de mettre en place une filière de traitement courte et ultra locale. Le système mis en place repose sur l'utilisation de deux composteurs électromécaniques fournis par Tarra, d'une capacité de 125 kg par jour chacun. Les restaurateurs devront au préalable trier les déchets, et les déposer à des heures prédéfinies dans des locaux installés sur le port. Le dispositif doit permettre de traiter sur place les biodéchets issus des restaurants, en les transformant en amendement organique qui sera régulièrement évacué puis converti en compost mature par les services des espaces verts de la ville d'Ajaccio, en vue d'une utilisation dans les espaces dédiés à l'agriculture urbaine ou les espaces verts de la ville. ■ AN

Les chiffres de la semaine

83 470

passagers ont transité par les ports de Corse entre le 1^{er} et le 28 février 2022, soit une progression de 55,45 % par rapport à la même période en 2021, indique la CCI de Corse. En cumul, depuis le 1^{er} janvier 2022, sur les liaisons régulières nationales comme internationales, le trafic s'établit à 156 706 passagers, contre 108 508 l'année précédente. La hausse la plus sensible concerne le trafic régulier international : 104,07 %.

Les chiffres de la semaine

415

entreprises soutenues à hauteur de 152 M€ par Bpifrance Corse en 2021. Ce qui a permis de mobiliser 268 M€ de financements publics et privés. L'activité de crédit en Corse a atteint 42 M€ injectés dans 53 entreprises. Les prêts sans garantie ont représenté 28 M€ décaissés dans 40 projets de développement, dont 12 M€ de prêts verts pour financer des projets améliorant l'impact environnemental et énergétique des entreprises.

Les chiffres de la semaine

53 %

d'opinions favorables à ce que la Corse obtienne un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, selon les résultats du sondage Ifop pour Corse Matin « Les Français et la situation en Corse après l'agression d'Yvan Colonna ». 54 % des sondés estiment que les autorités judiciaires et l'Etat ont une responsabilité importante dans cette agression.

PASCALE ALLEGRO-ORSONI

RECONVERSION PROFESSIONNELLE DANS UN VILLAGE DE MONTAGNE



Photos Claire Giudici

Aiti est un petit village de montagne situé dans la pieve de Vallerustie, à un peu plus de 700 mètres d'altitude, sur les flancs du San-Petrone. Il offre tous les avantages - et sans doute aussi, aux yeux de certains, tous les inconvénients – de la vie dans l'intérieur.

C'est ici que Pascale Allegro-Orsoni a choisi de revenir, de s'installer avec son mari (devenu depuis le maire de la commune) pour y développer une activité de travail du cuir et de maroquinerie.



« **Q**uels inconvénients voulez-vous qu'il y ait à vivre dans un village de montagne ? Depuis ma fenêtre, je vois le San Petrone et toute la vallée. J'ai toujours aimé la campagne. Ça me rappelle mon enfance, et ces souvenirs n'ont pas de prix. Mon mari est du village, moi, je viens de Marseille, mais quand j'étais petite, je passais mon temps dans les collines. On allait cueillir des asperges, ramasser les escargots... Un de mes oncles cultivait un petit jardin, il nous a fait découvrir les plantes, les oiseaux. La première fois que je suis arrivée ici, dans l'odeur du maquis, j'ai retrouvé un peu tout ça. Mon rêve, maintenant, c'est d'avoir un petit poulailler ! On n'est pas nombreux, c'est vrai, on est près d'une centaine en été, moins d'une dizaine en semaine au plus fort de l'hiver, mais il y a une entraide véritable, un respect des valeurs qu'on trouve de moins en moins dans les grandes agglomérations. Quant aux boutiques, aux spectacles, aux mondanités, tout ça, ce n'est pas pour moi. Je suis casanière. Ça ne me manque vraiment pas. De toute façon, Ponte-Leccia et Corte, où j'ai des amis, ne sont pas si loin. Bastia non plus. Aiti est à peine à une dizaine de kilomètres [et quelques virages] de Francardo. Quant aux courses, il suffit de s'organiser. D'autant que le boucher et la boulangère passent une à deux fois par semaine. »

Pascale a exercé la profession d'aide-soignante. Elle travaillait pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille. Son mari était chirurgien. Pour les vacances, ils revenaient à Aiti. « J'ai aimé mon travail à l'hôpital, c'est un métier qu'on ne peut pas faire sans passion. Mais les conditions se sont tellement dégradées au fil des années que j'en étais épuisée. Avant même la crise du coronavirus, qui a mis en lumière l'état de la fonction publique hospitalière, j'avais décidé d'arrêter. » Cette reconversion, elle l'a préparée pendant deux ans. Il lui a fallu trouver l'organisme qui pourrait la lui permettre, puis la financer, sur fonds propres : elle ne pouvait pas être prise en compte. « J'avais envie de travailler de mes mains, de créer à partir d'une matière noble. Le cuir et la maroquinerie se sont imposés naturellement : j'ai baigné dans la couture avec ma mère, dont c'était le métier ; j'avais un oncle cordonnier-bottier et j'ai hérité d'une partie de ses outils. Puis, finalement, de mon métier d'aide-soignante à celui-ci, même si c'est différent, on reste toujours en contact avec la peau... »

C'est par le biais du Greta qu'elle a suivi un cursus de sellier-marquinier au lycée professionnel de Brochier dans le quartier de la Capelette, à Marseille. « On a commencé en septembre 2019, juste avant le début de la pandémie, qui nous a bien vite rattrapés. Que ça a été compliqué, en ces périodes de premiers confinements, de trouver un stage ! Ce n'est jamais facile de nos jours, mais pour nous ce fut pire encore. J'ai quand même eu la chance de rencontrer des professionnels de qualité qui m'ont beaucoup apporté. » Pascale fabrique de la petite maroquinerie [portefeuilles, pochettes...], des cein-

tures, des sacs à main et des sacs de voyage, des accessoires équestres, puis elle répare et restaure des pièces qu'on lui apporte. « J'ai fabriqué des colliers pour des cloches d'animaux, de vaches notamment, j'ai rénové l'habillage de selles de quad ou de scooter, je suis actuellement en train de remettre en état un ancien fauteuil club en cuir... Quand on se lance, il faut savoir répondre aux demandes. » Mais ce qu'elle souhaite, c'est mettre en avant l'aspect créatif de son travail, avec une identification plus nette. « Avec le communicant Olivier Subissi, nous avons créé mon logo : Allegro Creazione. Il est estampé sur ce que je fabrique. Nous sommes en train de mettre en place une « vitrine internet » où je pourrai exposer ma production. Pour le moment, je vends plus particulièrement sur commande, par le bouche-à-oreille. J'ai déposé aussi quelques produits en boutique, à Ponte-Leccia notamment. Nous aurons bientôt la fibre, ce sera plus simple. »

Le bon fonctionnement d'internet, pour rompre l'isolement de professionnels désirant s'installer dans les villages est, en effet, un élément essentiel : « Actuellement, nous passons par une box 4G, mais tout ou presque se fait numériquement : les démarches administratives – qui sont nombreuses –, les commandes de cuirs, de boucles, de matériels... Les produits arrivent rapidement. Ils sont livrés à Aiti. Parfois, il faut aller les chercher à Francardo ou à Ponte-Leccia, mais ce n'est pas un problème. En revanche, si internet ne fonctionne pas, c'est plus compliqué. » Ses commandes de cuirs, elle les passe dans des tanneries en France mais également en Espagne ou en Italie : « J'ai sélectionné quelques entreprises qui fournissent les artisans en produits de qualité. Ce n'est pas évident à trouver car, souvent, l'industrie du luxe a pris la main sur ce type de fournitures. » D'autant qu'elle choisit des cuirs traités de façon naturelle, à partir de tanins végétaux. Alors, ne serait-il pas possible de créer une tannerie ou une mégisserie [pour le tannage des peaux d'agneau ou de chèvre] en Corse ? « Ce serait l'idéal, mais quand on connaît le cahier des charges à tenir pour avoir des peaux de qualités, je crains que ce ne soit pas si facile. Il faut énormément d'eau, c'est un sujet sensible en ces temps de changement climatique, avec le manque de pluie que nous connaissons. Puis, il y a les rejets, qui peuvent être très polluants. Il y a enfin la qualité de la peau : celles utilisées pour le cuir ne doivent pas avoir de cicatrices, de marques... Même les piqûres d'insectes sont à proscrire. » En fait, ce serait une filière complète à construire. Du cuir végétal végan alors ? « Il est fait à partir de fibres végétales [ananas, mangue...], de colles, de solvants et d'adjuvants divers. Il est tout aussi polluant. »

Une pollution dont elle ne voudrait pour rien au monde. Pour que la terre où elle a choisi de revenir conserve son environnement et sa beauté. Et parce que d'autres couples envisagent aussi de s'installer à Aiti. ■ Claire GIUDICI

EXPOSITION

Défixions sucrées

La défixion [du latin defixio] est un envoûtement pratiqué au moyen d'une «tablette de défixion», généralement façonnée dans le plomb et où sont gravées des incantations, à laquelle on adjoint parfois une figurine censée représenter la personne visée par le sortilège. Les tablettes de défixion constituent le type de témoignage le plus répandu qui nous soit parvenu sur les pratiques de magie antique : les plus anciennes qui aient été retrouvées sont datées du VI^e siècle avant Jésus-Christ. L'artiste plasticienne sud-coréenne Stella Sujin mène un travail sur la vulnérabilité du statut de l'homme et son rapport à la Nature, en utilisant pour ce faire le dessin, l'aquarelle, le pastel, l'huile et la céramique haute température : «*J'utilise les thèmes du corps féminin, du corps animal et du corps hybrides entre humain et animal, et combine des images inspirées de la biologie, de l'anatomie, de la pathologie avec des animaux, des plantes et des protozoaires. Des mythes, des légendes, des épopées de diverses œuvres littéraires s'y ajoutent.*» L'objectif de l'artiste, qui cite aussi parmi ses sources d'inspiration l'art féministe, l'art chrétien, Michel Foucault, l'«écriture féminine» d'Hélène Cixous, la notion d'«abjection» de Julia Kristeva et les poèmes de William Blake, est d'écrire «*un visuel récit intime et discret qui se situera quelque part entre la connaissance, l'expérience et la fantaisie.*» La série *Défixions sucrées*, qui rassemble des travaux récents à l'aquarelle, est une sorte de «*monographie écrite par une sorcière imaginaire*», guérisseuse, magicienne, souvent mal-aimée, réputée malfaisante et traquée, mais quoi qu'il en soit «*porteuse en soi d'une énergie de vie*» et qui convoque à sa suite plantes, fleurs et animaux, familiers ou fantastiques.

Jusqu'au 29 mars 2022. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



THÉÂTRE/MUSIQUE

Dalida sur le divan

Psychanalyste et dramaturge, Joseph Agostini traque l'inconscient à travers ses essais littéraires et ses pièces de théâtre. Dans son essai *Dalida sur le divan*, publié en 2017, il s'est attaché à retracer la carrière et la vie de la chanteuse et comédienne à la lumière de la psychanalyse. Lionel Damei est comédien, metteur en scène, auteur-compositeur-interprète et s'est également formé à la danse contemporaine, il aime expérimenter des formes d'expression où se conjuguent théâtre et chanson, notamment avec le pianiste et auteur-compositeur-interprète Alain Klinger qu'il retrouve pour la circonstance. Avec eux, Joseph Agostini a adapté pour la scène son livre éponyme. À la différence des hommages qui mettent plus volontiers l'accent sur le côté paillettes de l'artiste, ce spectacle porté par deux voix - parlées, chantées - et un piano explore l'envers du décor. Derrière l'icône, il donne à voir une chanteuse populaire qui se passionnait pour les œuvres de Teilhard de Chardin ou de Freud, avec ses traumatismes, ses drames, ses doutes, mais aussi son enthousiasme, sa vitalité, son désir d'apprendre, comprendre, aller de l'avant, jusqu'au dernier soir... Peu avant son suicide, elle était retournée en Égypte, terre de son enfance, pour le tournage du film de Youssef Chahine *Le sixième jour*. Loin de l'image de disco-queen, le réalisateur lui avait confié le rôle d'une femme résignée à une vie d'obéissance, sans amour, et qui pourtant va tout tenter, tout oser pour sauver son petit-fils. Bien que ce n'ait pas été sa première apparition au cinéma, ce rôle avait révélé l'étendue de son talent d'actrice. C'est sur le départ vers l'Égypte natale que débute ce spectacle ponctué de chansons connues ou inédites.

Le 24 mars 2022, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru. 📞 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

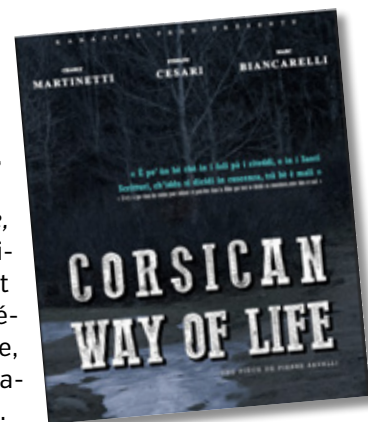
**Corsican way of life**

Paru en 2018 chez Colonna édition, *Corsican way of life* est un recueil de nouvelles courtes. Par petites touches énergiques, implacables, Joseph Antonetti y dépeint une Corse aux prises avec ses contradictions, où le tourisme est roi, où l'affairisme mine certains secteurs de l'économie, où l'ostentation des très riches invisibilise les très pauvres, où l'attachement à l'identité prend à l'occasion des formes dévoyées. «*Cette œuvre, sous le trait parfois épais de la caricature, éclaire avec honnêteté et justesse la société corse d'aujourd'hui*» estime Pierre Savalli qui a choisi de l'adapter pour la scène. La pièce, cela dit, n'est pas une succession de tableaux se bornant à reprendre les nouvelles du recueil. Par le recours, notamment, aux codes et références cinématographiques, elle s'attache à reconstruire une narration, au travers d'un personnage unique, l'Homme, qui s'entretient avec un personnage «hors champ», U Furesteru.. L'ambiance cinématographique est renforcée par des projections et une musique originale de Marc-Sauveur Costa.

Le 18 mars 2022, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 22 mars 2022, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le 26 mars 2022, 20 h 30. Salle Cardiccia de Migliacciaru (Prunelli-di-Fium'Orbu). 📞 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr





**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAN NICOLAIO en date du 1er février 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LUNA ROSSA,
SIEGE SOCIAL : Résidence Castel Verde, San Nicolao (Corse)

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

L'acquisition de terrains à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes aux dits terrains ;

L'aménagement et la construction sur ce terrain, de logements réalisés via un permis de construire valant division ;
La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : ALEXIS CRISTOFARI, demeurant Résidence Maria Lea, Santa Lucia Di Moriani (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée :

PASCHA

Siège social : Chemin de Capparone, 20129 Bastelicaccia

Capital : 100 €

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en location de tous biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à cet objet.

Gérance : M CASALONGA Charles-Joseph, Alexandre, Antoine demeurant 3 rue Fred Scamaroni, 20137 PORTO-VECCHIO ; M GIOVACCHINI Pascal, Nonce demeurant Chemin de Capparone, 20129 BASTELICACCIA

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

FIORI DI FLORE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de Nota - Vibici
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 04/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : FIORI DI FLORE

Siège : Route de Nota - Vibici - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Florence Valérie, Cornélie DEFANCO, demeurant Route de Nota - Vibici - 20137 Porto-Vecchio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 février 2022, a été constituée la Société **NIGOROSO**, Société Civile d'Exploitation Agricole dont le siège est à Penta di Casinca (20213) L'Arancera, route Royale, ayant pour objet toute activité réputée agricole au sens de l'article L.311-1 du CRPM ainsi que les activités qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. **Capital social :** 1000 €. Monsieur Hugo Brandizi demeurant L'Arancera, Route Royale, 20213 Penta di Casinca a été désignée en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA. **Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément unanime des associés.**

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/03/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADECO

Objet social : Vente à distance sur catalogue général, achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises de type non alimentaire

Siège social : Résidence Zaccaraccia, Bât C, Route des Ecoles, 20290 Borgo

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia

Président : Madame DASILVA Aimée, demeurant Résidence Zaccaraccia, Bât C, Route des Ecoles, 20290 Borgo

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Dasilva Aimée.

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature électronique du 08/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI JLQ

Siège social : Lieu-dit Francescoli, 20135 Conca

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - éventuellement ou exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutilitaires à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Kevin QUATTROCCHI et Mme Julie QUATTROCCHI demeurant ensemble à CONCA (20135) - Lieu-dit Franciscoli

Clauses relatives aux cessions de parts : Libres entre associés, agrément requis dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 24 février 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BMLC,

SIEGE SOCIAL : Résidence A Paulina, Bat F, Lucciana (Corse)

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros

GERANCE : Monsieur JEAN LOUP TETEREL, demeurant Résidence A Paulina, Bâtiment F, Lucciana (Corse), - Madame SOPHIE TETEREL, demeurant Résidence A Paulina, Bâtiment F, Lucciana (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 08

STAC LOC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Zone Industrielle Musella
20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 11 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : STAC LOC

Siège : Zone Industrielle Musella, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : L'achat, la vente, la location de matériels, de machines, d'outils, de consommables et dérivés, d'accessoires et de véhicules, et accessoirement la réparation de matériels, machines, véhicules et accessoires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur STACHINO Frédéric, demeurant 15, Lotissement les Hauts de CALDAJA - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

HERA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Casa Altu Taravu

Stagnolu - Route de Cala Rossa

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 Mars 2022, à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HERA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Restauration traditionnelle. Pâtisserie, crêperie, brasserie.

Vente sur place ou à emporter de tout produit comestible.

Siège social : Casa Altu Taravu - U Stagnolu - Route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 1000 euros

Président : Monsieur QUILICHINI Damien. Né le 22 Mars 1990 à MARSEILLE (13), demeurant à Casa Altu Taravu - U Stagnolu - Route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 7 mars 2022, à 20222 BRANDO.
Dénomination : **SCI L'ORTU DI LISA**.
Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : Gestion de patrimoine immobilier privé, location de logements.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 200 euros
Montant des apports en numéraire : 200 euros. Cession de parts et agrément : Libre entre les associés, soumis à agrément à des tiers.
Siège social : Villa L'Ambada - Campinca - 20222 Brando.
Gérant : Monsieur GILLES GIGON, demeurant Villa L'Ambada - Campinca - 20222 Brando
Gérant : Madame PATRICIA GIANNOTTI, demeurant Villa L'Ambada - Campinca - 20222 Brando
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 25 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **NATÉ**,
SIEGE SOCIAL : C/O Monsieur BERETTI, Route de Pietramaggiore, Calvi [20260]
OBJET : La fabrication et commercialisation de boissons gazeuses,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur Dominique BERETTI DOM, demeurant Quartier Stagnone, Villa Rafaella, Calvi (Corse),
DIRECTEUR GENERAL :
- Monsieur ANTHONY LEBRUN, demeurant 41, Les Hauts de Biguglia, Bastia (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis, le président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 11/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LUSO PISCINE 2A**
Siège : Avenue Maréchal Juin, Résidence Candia, Bât B, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Construction et vente de piscines, travaux afférents d'étanchéité et d'équipements, réparation, entretien, SAV, accessoires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions :
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Oscar Fernando RIBEIRO COUTINHO PIRES, demeurant Avenue Maréchal Juin, Résidence Candia, Bât B, 20090 Ajaccio,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

LES JURISTES ASSOCIÉS DU SUD-OUEST Société d'Avocats

29-31 rue Ferrère, 33000 Bordeaux
Parking : 32, rue Ferrère
Tél : 05 56 81 33 18
Fax : 05 56 44 97 59
www.jaso.fr

HOLDING B.V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 euros
Siège social : Lotissement Bella Vista Villa n°10, 221, Allée des Arbousiers 20600 Furiani

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie électronique en date du 8 et 9 mars 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **HOLDING B.V.**
Siège : Lotissement Bella Vista - Villa n°10 - 221, Allée des Arbousiers - 20600 Furiani
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet.
Durée : 99 ans
Capital social : 200 euros
Gérance : Monsieur Nicolas BIONDI demeurant à FURIANI [20600] Lotissement Bella Vista - Villa n°10 - 221, Allée des Arbousiers
RCS : Bastia
Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoint, ascendants, descendants, et autres héritiers du cédant. Toutefois, les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à tous autres tiers étrangers qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié du capital social.
Pour avis, La Gérance.

N° 14

CHOISY CHRISTIAN CHC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 5, route de la Corniche 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 11 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **CHOISY CHRISTIAN CHC**
Siège : 5, route de la Corniche, 20110 Propriano
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : - L'économie de la construction, les études, métrés, vérifications tous corps d'état relatifs à des projets de constructions, la maîtrise des coûts des projets de construction, l'assistance à la mise au point de projet de construction, la description technique des ouvrages, l'établissement et le contrôle des estimations prévisionnelles, l'analyse des offres des entreprises, le suivi administratif des marchés, l'arrêté des comptes des chantiers, l'ordonnancement, la planification et la coordination

des chantiers, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets de construction.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Christian CHOISY, demeurant Lieu-dit Trevole, 20110 Viggianello
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01/04/2022, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiées à Associé Unique
Dénomination : **Simu Bè**
Siège : Chez Monsieur BLANC Mathieu, Piazza Ghjesa, Village, 20290 Borgo
Objet : La vente en ligne et au détail de produits cosmétiques et de bien-être ainsi que la réalisation de prestations de services liées à l'activité de produits cosmétiques et de bien-être.
Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Capital : 200 Euros apport en numéraire.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur BLANC Mathieu, demeurant : Piazza Ghjesa, Village, 20290 Borgo
Immatriculation : RCS de Bastia.

N° 16

SUARELE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Pirelli - Valdarone 20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 08/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **SUARELE**
Siège : Pirelli - Valdarone - 20144 Zonza
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Michaël, Roger CHAMBARD, demeurant Pirelli, Valdarone, 20144 Zonza
Directeur général : Madame Florence, Marie-Jeanne, Françoise LEMOUZY, demeurant Pirelli, Valdarone, 20144 Zonza
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 17

JMGTA

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 37, route du Vittulo Villa les Myosotis, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 28 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **JMGTA**
Siège : 37, route du Vittulo, Villa les Myosotis, 20000 Ajaccio
Objet : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers et emprunts bancaires pour le financement de ces acquisitions.
Durée : 99 ans
Capital : 500 € constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Sophie OTTAVI domiciliée 37, route du Vittulo, 20000 Ajaccio Aurélie OTTAVI domiciliée 14, boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.
Immatriculation : RCS Ajaccio.
Pour avis, la Gérance.



N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 14/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **MARCAGGI LABO**
Siège : Les Horizons 2, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : Fabrication de prothèses dentaires
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Antoine, Marie MARCAGGI demeurant Les Horizons 2, Route de Sanguinaires, 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 19



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

"BLACK SHEEP"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 1, Rue Saint-Erasme
[20200] Bastia
R.C.S. : Bastia N° 831 360 540

DEMISSION DU GERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 15 Février 2022, enregistré à BASTIA le 21 Février 2022 Dossier 2022 00007336, référence 2B04P31 2022 A 00245, Monsieur Lélilo, Nicolas BOREL demeurant à BASTIA [20200] 1, Avenue Maréchal Sébastiani, a été nommé gérant pour une durée indéterminée à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Julien, Jacques, Joseph, MARTIN, démissionnaire.

Pour Avis, Le gérant.

N° 20

PEDI MARINU

Société Civile
Au capital de 609,80 €
Lieu-dit Péd Marinu
20246 Santo Pietro Di Tenda
RCS Bastia n° 418 447 207

Aux termes d'une AGE du 28/10/2021, prenant effet ce jour, nomination de Monsieur Charles MEONI sis Péd Marinu, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Georges MEONI, démissionnaire. Validation : RCS Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 21

AVIS

Suivant AGE en date du 15/02/2022, Monsieur Pierrick ROSSI, gérant et associé unique de la société « ROSSI FRERES ELECTRICITE », SARL immatriculée sous le n° 831.853.965, au capital de 12.250 euros a décidé de transférer le siège social de 14 Paisolu Di Santa Lucia, 20225 CATERI à Plaine de Montemaggiore - Lieu-dit Maraninchi - 20214 MONTEGROSSO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 22

AVIS

Suite à la décision de Monsieur Pascal COSTA, gérant de la SARL «POSEIDON», immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 538.209.164., au capital de 4.000 euros, le siège social a été transféré de 20218 LAMA à Quai Landry, 20260 CALVI. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 23

CASANINA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Local n°3
Parc d'Activité de Mezzavia 2
20000 Ajaccio
898 052 907 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 9 mars 2022, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 14/03/2022, de AFA (Corse) Chemin de Radica, à Local n°3, Parc d'Activité de Mezzavia 2, 20000 AJACCIO. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 24

PHARMACIE DE L'AQUEDUC

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Parc d'Activité de Mezzavia 2
Lieu-Dit Mezzavia, 20000 Ajaccio
844 362 830 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 21 février 2022, le siège social et l'établissement principal de la société dénommée PHARMACIE DE L'AQUEDUC ont été transférés de : Immeuble Poggioli, Lieu-Dit Mezzavia, 20167 MEZZAVIA, au : Parc d'Activité de Mezzavia 2, Lieu-Dit Mezzavia, 20000 AJACCIO, à compter du 31 mars 2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

BLAC PRODUCTIONS

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : Hameau de Canavaggia
Par Ponte Rosso, 20218 Morosaglia
903 292 993 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Hameau de Canavaggia par Ponte Rosso, 20218 MOROSAGLIA au 10 Strada Suprana, 20290 VIGNALE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 26

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2022, l'associé unique de la SASU « CALITELEC », au capital de 1500€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 838 545 101, a décidé de transférer son siège social de «Tiuccia, Immeuble Panoram, local 106, 20111 CASAGLIONE» à «Golfe de la Liscia, 20111 CASAGLIONE» à compter du 25 février 2022.

Article 4 - Siège social

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à : Tiuccia, Immeuble Panoram, local 106, 20111 CASAGLIONE.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à : Golfe de la Liscia, 20111 CASAGLIONE.

Pour avis, Le Président.

N° 27

C.I.M.C

SARL au capital de 1530.00 euros
Siège social :
Résidence Domaine de Maria Stella
Quartier Santore - 20260 Calvi
RCS N°488957879 - RCS Bastia

Par Assemblée générale en date du 1er février 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de : Résidence Domaine de MARIA STELLA - Quartier SANTORE - 20260 CALVI à : Lotissement SAN FRANCESCO - Quartier Tramariccia - 20260 CALVI. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les formalités seront accomplies au greffe de Bastia.

Pour avis unique.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 28

AECN

AUDIT EXPERTISE COMPTABLE HIRU

2 Boulevard PAUL
JOSSELYN

Dénomination :

MDL DIFFUSION

Forme : SAS

Capital social : 1000 euros

Siège social :

Lieu-dit C/O Mr Di Luna
20230 Canale-Di-Verde
825129497 RCS de Bastia

PRÉSIDENT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, à compter du 1 janvier 2022, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de président Madame JESSICA DI LUNA, demeurant LTD A TEGHJA, 20230 CANALE DI VERDE en remplacement de Mr PAUL DI LUNA. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 29

PRESTIGE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.600,00 euros
Siège social : Hameau de Ghjesiola
Route d'Araghu, San Gavino di Carbinu
20137 Porto-Vecchio
504 427 592 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16.11.2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 28.02.2022, le capital social a été réduit d'une somme de 3564 euros, pour être ramené de 6600 euros à 3036 euros par rachat et annulation de 54 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à six mille six cents (6600) euros."

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à trois mille trente-six (3.036) euros."

De plus l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité de : Location de bateaux avec ou sans skipper, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 30



**SELARL CABINET
ROLLAND ET ASSOCIES**
Avocats au Barreau de Toulon
8, Av. Foch, 83000 Toulon

XILANDER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège Social : Haut du Village
20226 Occhiatana
451 876 247 RCS Bastia

Suivant décisions du 24/02/2022, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social en ajoutant les activités de " Formation au diplôme de Moniteur de Pilotage BPJEPS Sport Automobile ; Coaching sportif en sport automobile ; Ecurie de courses automobiles ". En conséquence, l'Article 2 "Objet" des statuts sera modifié. Un exemplaire du PV de décisions de l'associée unique sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 31

MOSCARDINI-BELGODERE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence du Cap
20200 Ville Di Pietrabugno
902 644 889 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2022 ; Les associés ont pris acte de la démission de Madame Elise Marie Grimaldi Belgodere de ses fonctions de gérant. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 03/02/2022 la dénomination sociale MOSCARDINI-BELGODERE par CDCM, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

TPIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1200 euros
Siège social : Lot Les Amandiers
Vigna Piana, 20167 Afa
894 708 155 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02/03/2022 a :

- Pris acte de la démission de M. Jean-Jacques LECA de son mandat de Directeur Général Délégué à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

- Décidé d'étendre l'objet social aux activités de "sous traitance", à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- Décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lot Les Amandiers, Vigna Piana, 20167 AFA au 5, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO et ce à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

A-SCHENA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7.600,00 euros
 Siège social : Le Stagnolo
 Lieu-dit Facciata, Quilichini Marc
 20137 Porto-Vecchio
 489 504 092 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 05.11.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.600 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Marc QUILICHINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Marc QUILICHINI, demeurant Casa Altu Taravu, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président.

ENTREPRISE COLOMBANI RENT CORSE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 3000 euros
 Siège social : Lieu-dit E Filetelle
 20218 Moltifao
 853 409 191 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2022 :

Le capital social a été augmenté de 36.000 euros pour être porté à 39.000 euros par incorporation de créance au compte courant d'associé.

L'article « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital : 3000 euros

* Nouvelle mention :


Capital : 39.000 euros

De modifier l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : Tous travaux de terrassement, l'exploitation de tous services de transports et camionnages.
 - Nouvelle mention : L'activité de transports routiers de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage. Tous travaux de terrassement.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

 04 95 32 04 40

« INFILTROMETRIE CORSE »

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100.000 euros
 Siège social : Trova - Lieu-dit Spurtone
 20167 Alata
 RCS Ajaccio 751 558 669

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 09 mars 2022 :

- Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 09 mars 2022, aux activités :

- Conseil et mesurage acoustique, vente et pose de matériel acoustique,
 - Diagnostique performance énergétique,
 - Mesurage et audit énergétique des bâtiments.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2- Objet

- Exercice de la profession d'opérateur en étanchéité à l'air des bâtiments, travaux et études d'infiltrométrie, thermographie et de perméabilité à l'air ;

- Analyse, essais, inspection et conseil en matière de rénovation de bâtiments ;

- Conseil et mesurage acoustique, vente et pose de matériel acoustique ;

- Diagnostique performance énergétique ;

- Mesurage et audit énergétique des bâtiments »

Le reste de l'article demeure inchangé. Il résulte que :

Le capital a été augmenté de 99.000 euros, pour être porté à 100.000 euros, par incorporation de réserves.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SAS DANS LA GUEULE DU LOUP

Société par Actions Simplifiée
 Capital : 5000 euros
 Résidence Isula Pinarello
 Chez Mr et Mme SPIES
 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
 20144 Zonza
 RCS Ajaccio 888 709 128

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2022, il a été décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de : traiteur, épicerie.

- modifier en conséquence l'article relatif à l'objet social dans les statuts.

Le reste sans changement.

Pour avis.

CORSE INCENTIVE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : Allée des Fleurs
 Route du Stade - 20600 Furiani
 502054125 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 7 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social en le remplaçant par l'activité de « L'organisation de tout événement, l'achat, la vente, la location de tout matériel et solutions digitales en rapport direct avec son objet social. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

LA PAGODE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622.45 €
 Siège social : Lagune de Biguglia
 San Damiano - 20620 Biguglia
 337 786 644 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2022, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7622.45 euros. Il est divisé en 500 actions, de 15.24 euros chacune entièrement libérées.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par la collectivité des associés.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

Président :
 - Monsieur Denis PETRI GUASCO, demeurant à BASTIA [20200] 29, avenue Emile SARI.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

URBA 20

SARL transformée en SAS
 Au capital de 20.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Le Stollo
 20240 Ghisonaccia
 RCS Bastia 378 784 532

Suivant délibération en date du 26 janvier 2022, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la SARL en SAS à compter du 1er janvier 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 20.000 euros, divisé en 500 actions de 40 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
 Sous sa forme de SARL, la Société était dirigée par :

Gérante :

Madame Joelle MABUT demeurant Lotissement du Stollo - 20240 GHISONACCIA.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est présidée par :

Présidente :

Madame Célia MABUT, demeurant Lieu-dit Le Stollo, 20240 GHISONACCIA.

Directeur général :

Madame Adeline MABUT, demeurant Lieu-dit Le Stollo, 20240 GHISONACCIA.

Pour avis,

Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION**SCP MAMELLI Notaires**

20217 Saint-Florent
 Tel : 04.95.37.06.00
 scp.mamelli@notaires.fr

LORAYA SARO

Société Civile
 Capital : 1500,00 euros
 Siège : Poggio d'Oletta [20232]
 Hameau Olivacce
 RCS Bastia [20200] 451 439 913

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte de liquidation reçu par Maître Sophie MAMELLI, Notaire à SAINT-FLORENT [20217] en date du 11 février 2022, enregistré au SPFE de BASTIA le 22 février 2022 dossier 2022 00007616 référence 2B04P31 2022N00123, les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation,

- Donné quitus au liquidateur Madame Catherine DESJOURS, pour sa gestion et la décharger de son mandat.

- Constaté la clôture de la liquidation avec effet au 11 février 2022.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

« U MUNTAGNOLU »

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 €
 Siège social : Lieu-dit Vallicone
 Porto - 20150 Ota
 882 562 960 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mars 2022 :

L'assemblée générale des associés a :

- approuvé le compte définitif de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, Madame Stéphanie CAPACCINI, demeurant Lieu-Dit Vallicone, Porto, 20150 OTA et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09 mars 2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

AVIS

Suite à l'AGE du 11/02/2022, les associés de la SCI YOPAMI, SCI au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 836.879.301. dont le siège social est sis Maison Isaïe - Montemaggiore, 20214 MONTEGROSSO ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean Michel EMMANUELLI, Gérant, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 43

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia - Tel. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@orange-business.fr

FELICE

Société en Nom Collectif

Au capital de 1.000 €

Siège social : Piazza Di a Madona
(20232) Oletta

R.C.S. : Bastia N° 907 755 987

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 Mars 2022, enregistré à BASTIA le 7 Mars 2022, Dossier 2022 00008742, référence 2B04P31 2022 A 00327, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à OLETTA [20232] Piazza Di a Madona, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mathieu, Jean-Louis, Joseph-Antoine PIAZZA ALESSANDRINI demeurant à OLETTA [20232] Piazza Di a Madona, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 44

**BASE NAUTIQUE
PORTO POLLO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 1000 euros

Siège social : Villa La Mouette

Porto-Pollo - 20140 Serra-Di-Ferro
RCS Ajaccio 849 566 294**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 mars 2022 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09 mars 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Cédric SIDONI, demeurant Avenue du Maréchal Lyautey, résidence des Jardins, Bâtiment D, à Ajaccio [20090], avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Villa La Mouette, Porto-Pollo, 20140 SERRA-DI-FERRO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 45

CANDIA

Société Civile

Au capital de 2.400.300.00 €

Siège social : Clos les Orangers
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna
530 637 339 RCS Ajaccio

Par décision du 28 février 2022, CANDIA, l'associée unique personne morale de l'EURL MARYLINE BEAUTE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 292.000.00 €, dont le siège social est situé Résidence 1er Consul, Quartier CANDIA, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°401 722 186, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL MARYLINE BEAUTE, à compter du 28 février 2022.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL MARYLINE BEAUTE au profit de la Société CANDIA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce Tribunal judiciaire de AJACCIO dont l'adresse est la suivante Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 46

« U MUNTAGNOLU »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Vallicone

Porto - 20150 Ota

882 562 960 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 mars 2022 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09 mars 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Stéphanie CAPACCINI, demeurant Lieu-Dit Vallicone, Porto, 20150 OTA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Lieu-Dit Vallicone, Porto, 20150 OTA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,



04 95 32 02 38

N° 47

**JEAN TOUSSAINT
PATRIMOINE**

Société Civile

Au capital de 24.048.000.00 €

Siège social : Rce Le Clos des Orangers
Lot n°5 - 20166 Porticcio
524 038 965 RCS Ajaccio

Par décision du 28 février 2022, JEAN TOUSSAINT PATRIMOINE, l'associée unique personne morale de l'EURL QUEEN BABY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 358.005.00 €, dont le siège social est situé lieu-dit Pernicaggio, Centre Commercial ATRIUM, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°452 209 927, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL QUEEN BABY, à compter du 28 février 2022.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL QUEEN BABY au profit de la Société JEAN TOUSSAINT PATRIMOINE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce Tribunal judiciaire de AJACCIO dont l'adresse est la suivante Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 48

DA VENDA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000,00 euros

Siège social :

Chez M. Carlos Caseiro Manuel Filipe

Lieu-dit Giatone, Palavese

20137 Porto-Vecchio

501 174 171 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 mars 2022 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 mars 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur DA VENDA CASEIRO Manuel, demeurant : Route de Palavese, Ghiatonu, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : Chez M. Carlos Caseiro Manuel Filipe, lieu-dit Giatone, Palavese, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 49

**B. LEONELLI****Avocat**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

CCAP CORSE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 305.000 €

Siège social : Résidence Fior di Toga

Bât A2 - [20200] Bastia

R.C.S. : Bastia N° 529 707 739

L'assemblée générale des associés en date du 31 Décembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Pierre MAR-LANGUE, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.



N° 50

**BASE NAUTIQUE
PORTO POLLO**

Société par Actions Simplifiée

En Liquidation

Au capital social de 1000 euros

Siège social : Villa La Mouette

Porto Pollo, 20140 Serra-Di-Ferro

RCS Ajaccio 849 566 294

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mars 2022 :

L'assemblée générale des associés a :
- approuvé le compte définitif de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Cédric SIDONI, demeurant Avenue du Maréchal Lyautey, résidence des Jardins, Bâtiment D, à Ajaccio [20090] et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09 mars 2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 51

AVIS

Suite à l'AGE du 11/02/2022 de la société SCI YOPAMI, SCI en liquidation au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 836.879.301. dont le siège social est Maison Isaïe - Montemaggiore à MONTEGROSSO [20214], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Jean-Michel EM-MANUELLI les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 52

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification et adresse de la collectivité passant le marché :
MAIRIE de SANTA MARIA FIGANIELLA - 20143
Personne responsable du marché : M, le Maire, Tel 04 95 73 43 23
Objet du marché : RESTAURATION DE L'EGLISE L'ANNUNZIATA DE SANTA MARIA FIGANIELLA
REFECTION ET DESAMIANTAGE DE TOITURE. MENUISERIES. ELECTRICITE
Lieux d'exécution : 20143 SANTA MARIA FIGANIELLA
Caractéristiques principales : Eglise romane, classée M H
Nombre et consistance des lots : 3

* Lot 1 : Désamiantage montant 36.000,00 € HT
* Lot 2 : Gros œuvre charpente, couverture en lauze, menuiserie
- montant tranche ferme 302.100,00 € HT
- montant tranche conditionnelle 6770,00 € HT
* Lot 3 : Electricité montant 35.500,00 € HT
Tranches : 1 tranche ferme lot 1, 2 et 3.
1 tranche conditionnelle lot 2 « Protections grillagées des baies du clocher »
Délai d'exécution des travaux :
Lot 1 : Désamiantage 5 semaines compris préparation de chantier (mais hors délai réponse Directe (démarrage en mai 2022)
Lots 2 et 3 : 5 mois + 3 semaines de préparation de chantier
Variantes autorisées : NON

Justification à produire quant aux qualités et capacités de l'entrepreneur : Qualification M H, conformes à l'article 44 et 45 du CMP (se reporter au règlement de la consultation)

Capacité économique et financière : se reporter au règlement de la consultation
Capacité technique Références et/ou qualification M H
- Désamiantage entreprise agréée,
- Toiture technicité supérieure, avec références en charpente traditionnelle MH, couverture en Lauze, solins en plomb,
- Menuiserie bois, traditionnelle,
- Electricité, technicité courante.

Critères de sélection des candidatures :
Sélection des candidats Compétences, références et moyens
Critères d'attribution :

Mémoire technique et Références dans le domaine 65 %
Prix des prestations 35%

Type de procédure : Procédure adaptée
Délai de validité minimum : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Renseignements administratifs : cf mairie
Modalités d'obtention du dossier,
Retrait du dossier via site acheteur : SITEC
Modalités de remise des plis : Les dossiers doivent être adressés par voie électronique sur le site acheteur
Date limite de réception des offres : le 08/04/2022 à 12H30
Date d'envoi à la publication : le 03/03/22
Délai de validité des offres : 120 jours.

N° 53

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio
Tél : 04.95.21.49.01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO,
sis 4 Boulevard Masseria, le :

MERCREDI 20 AVRIL 2022 à 8 H 30

Département de Corse du Sud, sur la commune de CAURO, lieu-dit « Caro Mariano » :

La parcelle cadastrée B 214 [100 m²] sur laquelle est édifée une maison d'habitation comprenant un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, un bureau, un dégagement, et une cave d'une superficie de 54,72 m² CARREZ ainsi qu'une mezzanine de 4 m²

Mise à prix : 45.000 euros

Visite des lieux par Maître Carole GARIN - FORESTIER - GENASI (Tel : 04.95.51.76.16), le vendredi 1er avril 2022 de 11h à 13h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès- verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 21 février 2022, POUR EXTRAIT. [20210221].

N° 54

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 2022-02**Marché DE TRAVAUX de refection de voirie**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Grosseto-Prugna
Mairie annexe de Porticcio
BP 93 - 20166 PORTICCIO
0495252929

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Travaux de réfection d'enrobé de la Route du Fort.

Procédure de passation : Marché de travaux à procédure adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence sur le profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur. Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 20%

Prix des prestations : 80%

Date limite de réception des offres : Jeudi 7 avril 2022 à 12 H 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Organisation des visites : Commune de Grosseto-Prugna - Mairie annexe de Porticcio - BP 93 - 20166 PORTICCIO - Tél. 04 95 25 29 29

Mail : commandepublique@mairie-gpp.corsica

Demande de renseignements complémentaires :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Instance chargée des procédures de recours et renseignements :

Tribunal Administratif de BASTIA,

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2022.

N° 55



LES VIGNERONS D'AGHIONE
VINS CORSES D'EXCEPTION

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**AVIS DE CONVOCATION**

Aghione, le 08 Mars 2022

Sur proposition du Conseil d'administration réuni en séance le 28 février 2022, les Sociétaires de la Coopérative Viticole d'Aghione - Samuletto sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les résultats de l'exercice 2020/2021, cette assemblée se tiendra :

LUNDI 28 MARS 2022 à 10 HEURES

A LA SALLE DE REUNION DES LOCAUX D'ARISTONE

AU LIEU-DIT ARISTONE - 20240 GHISONACCIA

Tous les sociétaires doivent assister ou se faire représenter à l'Assemblée pour prendre part aux délibérations portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport moral et financier du Conseil d'Administration ;
2. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2021 ;
3. Lecture des rapports de M. le Commissaire aux Comptes ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2021 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat ;
7. Constatation de la variation du capital social ;
8. Nomination/Renouvellement des administrateurs ;
9. Mise à jour du règlement intérieur ;
10. Pouvoir pour les formalités ;
11. Questions diverses.

Le Président : Monsieur Vincent Fazi.

N° 56

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de services de dératisation et désinsectisation pour les services de la Collectivité de Corse [2 lots]

Numéro de référence : 2021-IDMG-0406

Date limite de remise des offres : 8 avril 2022 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 mars 2022.

AVIS RECTIFICATIF

MAIRIE DE SANTA MARIA FIGANIELLA

Travaux de rénovation toiture et clocher de l'église de Santa-Maria-Figaniella

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE DE SANTA MARIA FIGANIELLA.

Correspondant : Dématérialisation des procédures de marchés publics,
Tél. : 0495734323,

Courriel : mairie.sta.maria.figaniella@orange.fr.

Objet du marché :

Travaux de rénovation toiture et clocher de l'église de Santa-Maria-Figaniella.

Type de marché : Travaux.

Refus des variantes.

Informations rectificatives

Dans la rubrique "Avis d'appel public à la concurrence", au lieu de : "Travaux de rénovation toiture et clocher de l'église de Santa-Maria-Figaniella", Lire : "Travaux de restauration de l'église de Santa-Maria-Figaniella : Réfection et désamiantage de toiture, gros oeuvre de charpente, couverture en lauze, réfection du clocher, Electricité".

Dans la rubrique "Description du lot Désamiantage de toiture lot n°1", au lieu de : "Estimation (en euros) de la valeur du lot (hors taxes) montant 36.00", Lire : "Estimation (en euros) de la valeur du lot (hors taxes) Montant 36.000".

Dans la rubrique "Description du Lot Toiture : gros oeuvre charpente, couvert en lauze, menuiserie lot n°2", au lieu de : " Estimation (en euros) de la valeur du lot (hors taxe) montant 362.87", Lire : "Estimation (en euros) de la valeur du lot (hors taxe) Montant tranche ferme 302.100".

Dans la rubrique "Lot n°2", après la mention "Tranche conditionnelle dans le lot n°2" : Ajouter : "Dans le lot n°2 1 tranche conditionnelle : Protection grillage des baies du clocher ; montant tranche Estimation (en euros) de valeur du lot (hors taxe) conditionnelle montant 6.770".

Dans la rubrique "description du lot Electricité n°3", au lieu de : "Estimation (En Euros) de la valeur du lot (Hors taxe) Montant 35.50", Lire : "Estimation (En Euros) de la valeur du lot (Hors taxe) Montant 35.500".

Dans la rubrique "Délai d'exécution des travaux", après la mention "Délai d'exécution des travaux" : Ajouter : "Lot 1 : Désamiantage : 5 semaines compris préparation de chantier (mais hors délai réponse directe [démarrage en mai 2022 Lots 2 et 3 : 5 mois + "semaines de préparation de chantier".

Dans la rubrique "Nom du contact", après la mention "Dématérialisation des procédures de marché public" : Ajouter : "Dématérialisation des procédures de marchés public".

Dans la rubrique "capacité technique professionnelle", après la mention "Désamiantage : entreprise agréée Toiture : technicité supérieure, avec références en charpente traditionnelle M.H, couverture en lauze, solins en plomb Menuiserie bois traditionnelle Electricité, technique courante" : Ajouter : "Références et ou qualification M.H".

Dans la rubrique "Caractéristiques principales", après la mention "Eglise romane classée monument historique" : Ajouter : "Eglise romane, classée M.H".

Type de procédure : Procédure adaptée.

Références de l'avis initial

Parue dans L'Informateur Corse Corse Du Sud Le petit Bastiais Corse du Sud.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 mars 2022.

DERNIERES
MINUTES

N° 58

TERRA DESIGN,

SARL au capital de 100.000 €

Siren : 493 706 659 RCS Bastia

Déclare qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'annonce parue le 18 Février 2022 dans ICN n°6913. Aucun changement de siège ne survient :

Le siège social de l'entreprise est :

124 Sidossi, 20224 Calacuccia

La société est bien réactivée avec activité principale exercée : Maçonnerie générale. Code NAF 4399C.

Mentions faites au RCS de Bastia.

N° 59

AVIS

Le 30/10/18 les associés de la SCCV SAN PIETRO au capital de 100000€, dont le siège social est à CALVI [20260] Santa Régina - Rue des Ecoles, immatriculée au RCS de BASTIA 494 776 107, ont décidé de réduire le capital pour le ramener à 83.000 euros par voie de rachat, par la société, et d'annulation d'un certain nombre de parts.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

La Gérance,

N° 60

Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI

3, Avenue Xavier Luciani

20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Modificatif de l'avis n°6912
paru le 11 février 2022

Il convient de modifier l'avis n°6912 paru le 11 février 2022 concernant la mise en location-gérance d'un fonds artisanal de Boulangerie, pâtisserie et spécialités du pays, situé et exploité à Corte, 1 rue du Professeur Santiaggi, au profit de la Société dénommée A Panetteria di A Piazza Paoli, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000,00 € ayant son siège social à Corté (Haute-Corse), 15, Avenue du Président Pierucci, identifiée sous le numéro SIREN 908537889 RCS Bastia. Au lieu de lire : Pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2022. Il convient de lire : Pour une durée de trois années à compter du 2 janvier 2022.

Pour unique insertion,

Le Notaire.

Société COGGIA,

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Capital social de 235.000,00 euros

Siège social : Rue des Platanes

20240 Ghisonaccia

Inscrite au Registre du commerce

et des sociétés de Bastia

sous le numéro 753 180 835

CESSION
DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian FINALTERI, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant 15 Boulevard du Général de Gaulle à BASTIA [20200] le 24 décembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 12 janvier 2021 sous les références 2B 04P31 2021 A 00030.

01. - Madame Catherine, Annick, Sylvia POLI née VINCENT, le 17 janvier 1968 à TASSIN LA DEMI LUNE (RHONE), de nationalité française, demeurant Route de Ciarlino à GHISONACCIA GARE [20240]

02. - Monsieur Alexandre, Dauphin, Louis POLI, né le 3 février 1992 à BASTIA [2B], demeurant Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240].

Ont cédé les parts sociales qu'ils détenaient dans le capital de l'EARL COGGIA désignée en tête des présentes, au bénéfice de Monsieur Julien, Dominique, Martin POLI, né le 9 février 1996 à BASTIA [2B], demeurant Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240], suivant les modalités ci-après :

- Madame Catherine, Annick, Sylvia POLI, née VINCENT cède et transporte MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.450) de ses parts sociales, identifiées sous les numéros 901 à 2.350, qu'elle possède, à :

- Monsieur Julien Dominique, Martin POLI, qui les accepte, MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.450) parts sociales, identifiées sous les numéros 901 à 2.350, d'une valeur nominale de VINGT-SIX [26] euros chacune.

- Monsieur Alexandre, Dauphin, Louis POLI cède et transporte QUATRE CENT CINQUANTE (450) de ses parts sociales, identifiées sous les numéros 1 à 450, qu'il possède, à :

- Monsieur Julien, Dominique, Martin POLI, qui les accepte, QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales, identifiées sous les numéros 1 à 450, d'une valeur nominale de VINGT-SIX [26] euros chacune.

La cession a été consentie et acceptée par Monsieur Julien Dominique, Martin POLI, moyennant le prix principal de QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENT (49.400,00) euros, correspondant à :

- TRENTE SEPT MILLE SEPT CENTS [37.700,00] euros que Madame Catherine Annick, Sylvia POLI, née VINCENT, reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont elle lui consent bonne et valable quittance ;

- ONZE MILLE SEPT CENTS ([1.700,00]) euros que Monsieur Alexandre, Dauphin, Louis POLI reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui consent bonne et valable quittance ;

Cet acte de cession de parts sociales a été approuvé suivant assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020.

Les statuts ont été en conséquence modifiés.

L'ancien gérant de l'EARL COGGIA est Madame Catherine, Annick, Sylvia POLI née VINCENT, le 17 janvier 1968 à TASSIN LA DEMI LUNE (RHONE), de nationalité française, demeurant Route de Ciarlino à GHISONACCIA GARE [20240] Le gérant actuel de l'EARL COGGIA est

Monsieur Julien, Dominique, Martin POLI, né le 9 février 1996 à BASTIA [2B], demeurant et domicilié Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240]. Toutefois à l'égard des tiers et en ce qui concerne le passif, Monsieur Julien, Dominique, Martin POLI ne sera tenu que de celui qui naîtra postérieurement à la présente publication ; Madame Catherine Annick, Sylvia POLI et Monsieur Alexandre, Dauphin, Louis POLI restant tenus du passif antérieur.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au cabinet de Maître Christian FINALTERI.

Pour avis, ».

N° 62



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 14 Février 2022, enregistré à BASTIA le 08 Mars 2022, dossier 2022 00008793, référence 2B04P31 2022 A 00334, la SAS «SO-CIETE D'EXPLOITATION NEGRI» au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Le Cisternino - Le Lodu, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 483 136 586, a cédé à la SARL «CORSE BLANC» au capital de 152.500,00 € dont le siège social est à AJACCIO [20090] Zone Industrielle du Vazzio, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 310 246 152, la moitié de la clientèle de son fonds de commerce de blanchisserie exploité à SAINT-FLORENT [20217] Route de Fornello, moyennant le prix de 180.000 €.

L'autre moitié de ladite clientèle a été acquise par la société «BLANCHISSERIE RONCAGLIA» par acte SSP en date du 14 février 2022, publié dans ce même journal.

La date d'entrée en Jouissance a été fixée au 14 février 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 63

AVIS DE SAISINE
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 15/12/2015, Mme Marie Catherine LECCIA demeurant de son vivant à Conca [20135] Vignola, célibataire, née à Conca [20135] le 01/01/1926, décédée le 17/09/2021 à Bonifacio [20146] a consenti des legs universels. Ce testament a fait l'objet d'un PV d'ouverture et de description reçu par Me Cécile ROLLAND notaire à Hyères [83400], 8 Place de la République, le 10 mars 2022 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire sus nommé chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ d'AJaccio de l'expédition dudit PV d'ouverture de testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire.

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 14 Février 2022, enregistré à BASTIA le 09 Mars 2022, dossier 2022 00008964, référence 2B04P31 2022 A 00339, la SAS «SOCIETE D'EXPLOITATION NEGR» au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Le Cisternino - Le Lodu, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 483 136 586, a cédé à la SARL «BLANCHISSERIE RONCAGLIA» au capital de 773.550,00 € dont le siège social est à BASTIA [20600], ZAE d'Erbajolo, Chemin d'Agliani, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 539 897 694, la moitié de la clientèle de son fonds de commerce de blanchisserie exploité à SAINT-FLORENT [20217] Route de Fornello, moyennant le prix de 180.000 €. L'autre moitié de ladite clientèle a été acquise par la société «CORSE BLANC» par acte SSP en date du 14 février 2022, publié dans ce même journal.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 14 février 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 08/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Nexus Smart [SAS]

6, rue de Casabianca

Chez Marc Simeoni Consulting

20200 Bastia

Activité : La conception, la fabrication, le développement, la commercialisation et l'exploitation d'objets connectés, de collecteurs de déchets intelligents Indoor et Outdoor, par la vente, la location, ou en exploitation directe ; la collecte, l'achat et la vente d'objets et déchets collectés.

RCS Bastia : B 812 801 710, 2015 B 397

Date de cessation des paiements :

31/01/2022

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :

SELARL de Saint Rapt et Bertholet

[Me Charles DE SAINT RAPT

et Me Bruno BERTHOLET]

70, rue de Tramontane

Angle Ouest - Sainte Victoire

13100 Aix en Provence

Mission : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

BALEONE CENTRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble Altu Mare,

chemin de Rotajolo, Molini

20166 Porticcio

792 060 519 RCS Ajaccio

Le 31 décembre 2021, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu CASALONGA, demeurant Immeuble Altu Mare, Chemin de Rotajolo, Molini, 20166 PORTICCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Altu Mare, Chemin de Rotajolo, Molini, 20166 PORTICCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 31 décembre 2021, La société EURL LE GRAND HOTEL, dont le siège est situé 6 bd Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 394 112 932.

A donné en location gérance.

À la société SASU CELU MARE, dont le siège est situé Immeuble le Reginella, Avenue de la République, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 901 109 421.

Une branche d'activité de son fonds de commerce, soit celle de restaurant, débit de boissons licence 4 ème catégorie, à l'enseigne «LE PANORAMIQUE» sis rue 3 Bd Wilson, 20260 CALVI, pour une durée 3 années à compter du 1er janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 15/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 2 ans à l'encontre de :

M. Richard Romani

Né le 04/04/1974 à Bastia

Demeurant et domicilié

Piazza San Bastianu, 20290 Scolca

En sa qualité de gérant de la SARL A RICELLA - Domiciliée : Barchetta - 20290 Volpajola

Activité : Biscuiterie - Point Chaud - pâtisserie - Débit de boissons

RCS Bastia : B 791 864 457 - 2013 B 141

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARGESE du 12 janvier 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **L'ORA**
Siège : Les Hauts de Torracia, 20130 CARGESE

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros**Objet :** Crêperie, restauration rapide, glacier, snack.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Maxime, Jean, Daniel LECA, demeurant Les Hauts de Torracia, 20130 CARGESE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 15/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 1 an à l'encontre de :

M. Thomas Menuiti

Né le 08/10/1983 à Bastia

Demeurant et domicilié

Résidence Le Bastio 2

20600 Furiani

En sa qualité de gérant de l'EURL ME-

NUTI PEINTURE

Domiciliée ZI de Tragone

20620 Biguglia

Activité : Peinture intérieure et de façades, pose de sols souples

RCS Bastia : B 793 988 650 - 2013 B 346

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

AMMIRO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 900.00 €

Siège social : Marine de Giottani

20228 Barrettali

523 344 547 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale

extraordinaire du 10 mars 2022 :

- Monsieur Thierry LEVIGNE, demeurant

à CRETEIL 94000 [Val de Marne] - 91

Boulevard Jean Baptiste OUDRY, a été

nommé gérant de la société en remplacement

de Madame Michèle BATTISTI.

- Le siège social a été transféré de

BARRETTALI [20228] 2670 Marine de

Giottani, à CANARI [20217 - Haute-

Corse] Hameau de PIAZZA.

Les articles 4 et 13 des statuts ont été

modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de

commerce de Bastia.

Pour avis,

La gérance.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 08/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Le Col d'Amphore [SARL]

Chez Milo

20217 Saint-Florent

Activité : Débit de boissons

RCS Bastia : B/344 821 350, 88 B 111

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.


**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**


infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce


**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 15/03/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

M. El Qarda Abbas

Né le 01/01/1975 à Douar Ladacha

Demeurant et domicilié : Chemin Ste

Catherine - BP 24 - 20217 Saint-Florent

Activité : Petite maçonnerie - Revêtement sols et murs

Inscrit au RM sous le n° 503 538 753

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

S.C.I. IELADIM

Société Civile au capital de 1.000 €

Siège social : A Casa du Pentone

Lieu-dit U Sorbu - Route de Palmento

20220 Santa Reparata Di Balagna

RCS Bastia 521 711 564

L'AG du 14/12/2021 a approuvé le

compte définitif de liquidation, dé-

chargé M. Serge JOURNO, demeurant à

SANTA REPARATA DI BALAGNA

[20220], A Casa du Pentone, Lieu-dit U

Sorbu, Route de Palmento, de son

mandat de liquidateur, donné à ce

dernier quitus de sa gestion et constaté la

clôture de la liquidation à compter du

jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront dé-

posés au Greffe du Tribunal de Com-

merce de Bastia.

ANGE-MATHIEU MEZZADRI

ÉTIOLOGIE D'UNE « MONARCHIE DÉGUISÉE »

La fiction peut nous en apprendre plus sur l'histoire, la société, les hommes et la destinée humaine que certains ouvrages de sociologie. Dans son dernier roman, *Le fils de la Nation*, paru aux éditions Maïa, Ange-Mathieu Mezzadri nous offre, au travers de la Corse, une réflexion sur la nation française.

Propos recueillis par Christian GAMBOTTI



Votre précédent ouvrage, *Manuel d'autodéfense contre les libéraux libertaires*, est un pamphlet. Avec *Le fils de la Nation*, vous revenez au roman. Pourquoi ce retour à la fiction ?

Le pamphlet, que j'affectionne, impose un ancrage dans la réalité concrète, notamment en matière de politique ou de géopolitique ; il n'autorise pas tout. Le détour de la fiction permet de libérer l'imagination. Au lecteur de savoir lire entre les lignes.

Quel est le thème de ce roman ?

Il s'agit du nationalisme, le nationalisme corse, ce qui ouvre une réflexion sur la dislocation annoncée de la nation française.

« Dislocation annoncée de la nation française » : vous êtes dans l'air du temps. Selon vous, où se situe la cause de cette dislocation ?

Je suis médecin et, en tant que praticien, je demeure très attaché à une démarche en trois temps : diagnostic, étiologie, traitement. Pour moi, la dislocation progressant sous nos yeux n'est qu'un signe, un symptôme ; pas la cause. Les causes, l'étiologie, j'y reviendrai dans mon prochain essai, mais je les aborde à petits traits dans le roman. Le bouleversement constaté est multi-causal et ces causes différentes s'agencent en un arbre des causes qu'il faut savoir reconnaître. Mais il existe selon moi, en sus, un facteur aggravant, si ce n'est le liant aux plus récentes causes : la prétendue république elle-même.

Pouvez-vous être plus précis ?

À mon sens, la France n'est pas une authentique république, mais une monarchie déguisée où l'idéal de noblesse a été supplanté par l'idéologie de la bourgeoisie affairiste. Les Français me paraissent nostalgiques de leur roi décapité. J'en veux pour preuve l'adulation constante de la figure du président. Les médias et les individus ne parlent plus, ces temps-ci, que de la présidentielle de 2022, faisant de l'élu futur une sorte de roi-soleil. Pour moi, il s'agit d'un roi-soleil au petit-pied. En réalité, ce sont les législatives qui donnent ou non une majorité au président élu. N'est pas de Gaulle qui veut. On peut même assister en 2022, si Macron est réélu, à une cohabitation. Les Français voudront à la fois Macron et le changement.

Vous dites « N'est pas de Gaulle qui veut ». De Gaulle est une figure tutélaire. Que représente-t-elle pour vous ?

Il s'agit, pour moi, d'une figure emblématique, dont le nom apparaît sept fois dans le roman. Santu Sampieri, *Le Fils de la Nation*, est une sorte de De Gaulle corse.

Pourtant, votre héros débaptise un boulevard Général de Gaulle pour lui donner le nom d'Edmond Simeoni. Comment conserver de Gaulle, si vous déboulonnez la statue, débaptisez les noms de rues ?

Le général de Gaulle occupe une place importante dans la partie de l'histoire de la Corse qui la lie à la France. S'agissant d'une Corse détachée de la France, pourquoi garderait-elle des références françaises ? Edmond Simeoni est une figure importante dans l'histoire récente de la Corse. Mais surtout, cet épisode romanesque intervient pour illustrer où mène la lubie actuelle de l'effacement culturel, la « cancel culture » qu'apprécient tant certaines grandes intel-

ligences hexagonales. Beaucoup trop de gens ne se préoccupent pas de l'histoire de la France mais - pour reprendre une expression de Max Gallo - de « leur histoire avec la France ». La scène que vous mentionnez est une illustration d'un processus de distanciation symbolique largement à l'œuvre ailleurs que dans l'île.

Vous êtes médecin. Quels remèdes proposez-vous à tous ces maux que vous décrivez ?

La première étape consiste à se débarrasser des légendes mortifères dans lesquelles nous nous complaisons pour panser les amères blessures des temps présents. Je reprends ici les mots de Philippe Alméras : « *La France, grâce au Général de Gaulle, s'est retrouvée parmi les signataires de la reddition allemande. Elle s'est posée en vainqueur, effaçant les cinq années qui avaient précédé. En faisant cela, on est rentré dans l'illusion. On a habitué les Français à croire que les mots étaient plus importants que les faits* ». Or, les faits sont têtus et imposent de récuser définitivement tout déni de réalité. La seconde étape consiste à tirer les conséquences du constat que les « élites » qui régissent le pays n'ont d'élite que le nom ; il faut s'en délester. Les Français, qui, se croyant rebelles, boudent aujourd'hui majoritairement les urnes, ne prennent pas ce chemin-là ; pire : ils renforcent la mainmise sur eux de ceux qui les méprisent. La troisième étape - mais peut-être est-ce la première ? - consiste à refuser d'être traités comme une vague population mais à nous considérer, avec constance, comme un peuple auquel nous appartenons.

Mais la première bataille est celle des mots, du vocabulaire, que de Gaulle mène et remporte, ce qui lui permettra de remporter la bataille politique. Qu'est-ce qui a permis à de Gaulle de devenir ce personnage si important aux yeux des Français ?

Le mot chez de Gaulle est une arme. Mais, ce qui est essentiel chez lui, ce sont les convictions. De Gaulle est toujours resté fidèle à ses convictions, à « une certaine idée de la France ». Le maître-mot de mon livre, c'est le mot « fidélité ». Santu Sampieri, mon personnage, incarne la fidélité. Il représente ce que doit être un être humain accompli, ce que doit s'efforcer d'être un dirigeant, un homme d'Etat.

Croyez-vous que cet idéal puisse s'incarner dans un proche avenir ?

Si vous pensez à la prochaine présidentielle de 2022, j'ai de sérieux doutes. Mais - qui sait ? - je peux me tromper et si tel était le cas, j'en serais vraiment heureux, tant pour la Corse que pour la France. ■

REPÈRES

Ange-Mathieu Mezzadri est médecin diplômé de Santé publique, spécialiste en Médecine du travail et en insertion professionnelle des travailleurs handicapés, chargé de cours à la Faculté de Médecine. Il a collaboré à des revues telles que *Impact-médecin* ou *Le Quotidien du Médecin*. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages - essais, pamphlets ou fictions. Tout récemment, le 10 mars 2022, on a pu l'entendre s'exprimer sur le plateau de *LeMédiaTV* pour dénoncer, posément mais énergiquement, la manière dont un adolescent a été blessé au visage par un tir de LBD lors d'une manifestation en Corse. ■

GÉOPOLITIQUE ET GÉOSTRATÉGIE

RÈGLEMENT DU CONFLIT EN UKRAÏNE

LA MUSIQUE SANS LES INSTRUMENTS

Difficile ne pas voir dans la stratégie actuelle de Poutine une démarche du même type que celle qu'adopta Bismarck : gagner du temps avec la mise en œuvre d'une diplomatie de façade, provoquer une guerre pour redessiner la carte du monde post-soviétique. Or l'Union européenne semble avoir oublié la phrase de Bismarck : « *La diplomatie sans les armes, c'est la musique sans les instruments* ».

L'objectif de Bismarck a toujours été de redessiner la carte germanique, puis « mitteleuropéenne », au profit de la puissance prussienne. La nature de l'Etat fédéral est un obstacle à l'unification totale de l'Allemagne sous domination prussienne. Bismarck va ronger son frein, retardant l'entrée en guerre de la Prusse. Il déclare alors : « *Une intervention volontaire, pour des raisons subjectives, a toujours eu dans l'Histoire pour effet de couper les fruits verts sur l'arbre. Et il me saute aux yeux dans ce sens, que l'unification allemande n'est pas un fruit mûr.* » Il finira par se livrer à une véritable provocation vis-à-vis de Napoléon III, afin de faire apparaître la France comme l'agresseur. Il écrira, dans son livre de souvenirs : « *Je ne doutais pas de la nécessité d'une guerre franco-allemande avant de pouvoir mener à bien la construction d'une Allemagne unie* ».

LES LIMITES DE LA DIPLOMATIE

Le Président français, Emmanuel Macron, tente de maintenir ouvert le canal de la diplomatie. L'absence de diplomatie ouvre le champ d'une guerre totale, qui sera nécessairement nucléaire. Mais la diplomatie sans les armes a ses limites. Ces dernières années, Poutine a suréquipé la Russie dans le domaine militaire, faisant de l'arme nucléaire un outil tactique. Arme de dissuasion pour l'Occident, elle semble constituer pour lui une arme tactique susceptible d'être utilisée en cas de guerre conventionnelle. Mais si Poutine a modernisé son arsenal nucléaire et ses lance-missiles, il n'en va pas de même pour son armée, son infanterie, d'où le risque d'enlèvement de ses troupes en Ukraine dont, pour sortir, il n'hésitera pas à utiliser l'arme nucléaire. Les limites de la diplomatie sont apparues au fil des entretiens entre Macron et Poutine, qui n'a pas ouvert la voie à des négociations.

« *La diplomatie sans les armes, c'est la musique sans les instruments* ». Cette phrase de Bismarck, qui a fait de la guerre un instrument de survie de la monarchie prussienne et du nationalisme, adossée à un expansionnisme territorial, s'applique à la stratégie mise en œuvre par Poutine. Ce qui doit conduire l'Union européenne et l'Occident à sortir de leur naïveté. La diplomatie, oui, mais avec les armes. Jules César avait dit : « *Qui veut la paix,*

prépare la guerre », citation qui illustre le concept de paix armée]. Végèce, haut fonctionnaire du Bas-Empire romain, à la charnière des IV^e et V^e siècles, écrivait dans son *Epitoma institutorum rei militaris* (Traité de la chose militaire) : « *Ainsi, celui qui désire la paix devrait préparer la guerre. Celui qui désire la victoire devrait entraîner soigneusement ses soldats. Celui qui désire des résultats favorables devrait combattre en se fiant à ses habiletés et non à la chance.* » Poutine n'a pas l'intention, pas plus que Bismarck en son temps, d'apaiser les tensions et régler les conflits par le dialogue et la diplomatie. Il n'y a pas d'autre issue que la fuite en avant dans une logique de guerre.

Une constante : le retard d'adaptation de l'armée française Bismarck, comme Poutine tente de le faire aujourd'hui, parvient à jouer le rôle de l'agressé : c'est la France qui, le 19 juillet 1870, déclare la guerre à la Prusse. Moins de deux mois après la déclaration de guerre, Napoléon III capitule à Sedan, le 2 septembre. L'Empire est déchu, la République est proclamée. En 1940, l'armée française sera battue en moins de six semaines ; le 17 juin, Pétain annonce à la radio que la France va demander l'arrêt des combats. Cinq jours plus tard, l'armistice avec l'Allemagne est signé à Rethondes ; là où, en 1918, l'Allemagne avait signé l'armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale. Hitler va pouvoir prendre sa revanche. Comme la Prusse de Bismarck, l'Allemagne nazie d'Adolf Hitler a préparé la guerre. Dans un article publié sur le site de la revue Histoire, le 11 juin 2020, Michel Nassiet écrit : « *La création d'une armée blindée a commencé clandestinement dès 1932, avant même l'élection d'Adolf Hitler comme chancelier. Sur le plan géopolitique, le seul fait d'être résolu à faire la guerre donne un avantage considérable, comme le montrent les préliminaires de la Rhénanie et de Munich. Pour son réarmement, l'Allemagne a mis en place un régime autarcique et une économie de guerre à une époque où la France rêvait encore à la construction d'un système de sécurité international et juridique* ». Il ajoute : « *Au plan des opérations, la préméditation de l'invasion a donné à l'agresseur les considérables avantages stratégiques de l'offensive, le choix du moment et du lieu, donc ceux de la surprise* ». Entre 1918 et 1939, les esprits les plus lucides, en particulier Reynaud et De Gaulle, n'ont pas convaincu qu'il fallait accélérer les projets de réarmement, les adapter et les moderniser. La paresse de la pensée militaire française, et occidentale aujourd'hui, conduit à privilégier une doctrine purement défensive. Bismarck et Poutine privilégient une stratégie offensive, ce qui explique l'invasion militaire. La stratégie offensive n'existe plus en France depuis Napoléon, elle n'existe pas dans l'Union européenne,

Les dictatures se maintiennent par la force :
la dictature communiste aura duré plus de 70 ans,
la dictature nazie, une dizaine d'années. Combien de temps
Poutine, au pouvoir depuis 22 ans, pourra-t-il encore tenir ?

Le monde occidental croyant naïvement que tout se règle par la diplomatie, le pacifisme et le non-alignement. Il faut être visionnaire, comme de Gaulle, pour comprendre que la sécurité repose sur les armes.

QUI PEUT VAINCRE POUTINE ET COMMENT ?

Poutine ne viendra jamais s'asseoir à la table des négociations, tant que toutes ses exigences ne seront pas satisfaites, ce qui, bien entendu, est inacceptable pour l'Ukraine et ses alliés. Face à lui, il faut opposer les murs de la puissance et de l'appartenance, comme le dit très justement Edouard Gaudot, directeur des Relations extérieures du think tank EuropaNova, dans un article publié sur le site du JDD. La puissance est, bien entendu, la puissance militaire ; l'appartenance est celle au monde occidental avec le partage des mêmes valeurs civilisationnelles. La puissance économique est un leurre. Faible économiquement, la Russie de Poutine dispose de toutes les énergies (pétrole, gaz) et de toutes les matières premières (minières, agricoles). Elle peut vivre repliée sur elle-même et commercer avec d'autres régions du monde (Chine, Asie, Inde, Afrique). La puissance diplomatique est aussi un leurre, aimable bavardage entre nations pacifiques qui oublient l'ONU pour s'en remettre à l'OMC, pour qui les traités commerciaux entre pays et grandes régions du monde sont les garants de la paix. Poutine vient de renverser la table de l'ancien ordre mondial fondé sur le droit international et le commerce mondialisé. Son ultranationalisme doit se lire comme une contestation de la mondialisation marchande voulue par l'Occident et qui détruit l'esprit patriotique et les identités nationales. Son combat est un combat civilisationnel, d'où le soutien qu'il reçoit de Zemmour et Marine Le Pen, mais aussi de Mélenchon, qui voit en lui une arme de destruction de l'Occident capitaliste et impérialiste.

Il ne peut être vaincu que par un rapport de force militaire et civilisationnel. L'invasion de l'Ukraine a enfin réveillé l'Occident et l'Otan, qui était bien en état de « mort cérébrale ». Les solidarités européenne et occidentale qui viennent de renaître sont-elles suffisamment solides ? Quels sont les maillons faibles de la solidarité occidentale ? Quels sont ceux de la fermeté à l'égard de Moscou ? Poutine peut être vaincu aussi par la résistance intérieure, celle des Russes eux-mêmes, mais il est difficile de s'opposer au pouvoir dans une dictature. Il peut être vaincu par l'armée russe elle-même, qui comprend de moins en moins la logique de l'invasion de l'Ukraine. Il le sait, puisqu'il demande à son allié Ramzan Fadyrov, président de la Tchétchénie, d'envoyer en Ukraine des combattants musulmans tchétchènes. Craint-il une fraternisation des conscrits

russe avec les militaires ukrainiens, les deux armées appartenant au même monde chrétien ? Les dictatures se maintiennent par la force : la dictature communiste aura duré plus de 70 ans, la dictature nazie, une dizaine d'années. Combien de temps Poutine, au pouvoir depuis 22 ans, pourra-t-il encore tenir ? Sa popularité est, pour l'instant, encore grande auprès du peuple russe dont il instrumentalise le sentiment nationaliste. La Russie est un grand pays et les Russes un grand peuple. L'Union européenne et l'Occident n'entretiennent pas vis-à-vis d'eux une logique de guerre. Poutine est convaincu du contraire et ne changera pas d'avis, ce qui explique sa stratégie de guerre contre l'Occident partout sur la planète. L'intrusion de Wagner en Centrafrique et au Mali s'inscrit dans cette logique.

Aujourd'hui, l'Occident est menacé de destruction. Il existe trois fronts de guerre : économique, militaire et la guerre civilisationnelle. Ses adversaires sont la Russie, la Chine et le Djihad. Seule la Chine est capable de mener une guerre économique, ce qui lui permet d'avancer à bas bruit. La Russie et le Djihad développent des stratégies d'affrontement militaire. Si l'Occident veut continuer à jouer la musique de la paix, il lui faut les instruments de la guerre. Sa survie en dépend. Formidable instrument de paix, l'Union européenne ne doit pas rester un nain militaire. Le problème est que les pays civilisés n'ont pas de mémoire. Qui se souvient de l'invasion de la Finlande, sans déclaration de guerre, en 1939 par Staline ? Il réclamait une petite portion de l'isthme de Carélie et la location d'une presqu'île à l'entrée du Golfe de Finlande pour établir une base militaire. L'annexion de la façade maritime de l'Ukraine, véritable objectif de Poutine, lui permettra de surmonter la « démaritimation » de la Russie et bâtir une frontière sûre contre l'insécurité maritime. De la Finlande à l'Ukraine, de Staline à Poutine, l'histoire bégaie dangereusement. Dans un remarquable article de 2016*, « *Poutine et la mer. Forteresse « Eurasie » et stratégie océanique mondiale* ». Jean-Sylvestre Mongrenier cite Pierre le Grand : « *Tout potentat qui n'a que la puissance terrestre n'a qu'un bras. Mais qu'il y ajoute la puissance maritime, il a les deux.* » Le devoir de puissance est une nécessité, car les victoires de la démocratie libérale sont toujours provisoires, contrairement à ce qu'écrivait Francis Fukuyama en 1989, au lendemain de l'effondrement du communisme, en défendant la thèse de la fin de l'Histoire envisagée comme une guerre entre des idéologies. Pour lui, après la fin de la guerre froide, le monde n'aurait plus comme seul objectif que son propre perfectionnement démocratique et marchand. Erreur d'analyse : l'Histoire fondée sur des combats idéologiques et civilisationnels n'a jamais de fin. ■ **Christian GAMBOTTI**

*dans le numéro 163 de la revue *Hérodote*

CASA DI L'ARMENIA

UN PARFUM DE PETITE ARMÉNIE



À la fois siège du comité de jumelage Corse-Arménie et d'une activité de traiteur, la boutique Casa di l'Armenia a été créée par Alexandre et Alexandrine Santerian, un couple franco-arménien installé en Corse depuis deux ans.

Il est bientôt 11 heures lorsque je passe la porte de cette petite boutique située sur le boulevard Graziani à Bastia. Alexandre, tablier noué à la taille, m'accueille chaleureusement, tandis qu'Alexandrine est en train de préparer ses keftés, dont l'odeur nous transporte déjà en Arménie. Et pour cause, nous sommes à la Casa di l'Armenia. Traiteur, mais pas uniquement, puisqu'à l'étage se trouve le siège du comité de jumelage Corse-Arménie qu'Alexandre a créé il y a un an et demi.

Il y a deux ans, Alexandre, 44 ans et Alexandrine, 47 ans, vivaient à Marseille, lorsqu'ils ont décidé de changer de vie. Lui, juriste de formation, travaillait dans la restauration; elle

était assistante de direction. D'origine arménienne, Alexandre Santerian connaissait déjà bien la Corse puisqu'une partie de sa famille s'y est installée il y a une trentaine d'années. Ils ont donc choisi Bastia. «*Mes grands-parents paternels sont nés en Arménie et sont arrivés dans le sud de la France juste après le génocide. Je suis né à Marseille, et j'ai toujours été imprégné des traditions arméniennes. J'écoutais beaucoup ma famille parler en langue arménienne et j'ai fait une partie de ma scolarité dans une école arménienne. Le côté arménien, vous l'avez dans le sang, vous l'avez en vous. On arrive d'un génocide, donc forcément la diaspora est étalée dans le monde. Il y a une expression qui dit que quand deux Arméniens se retrouvent, ils*



« On n'est pas dans l'idée d'imposer une culture à la Corse, mais plutôt d'en montrer une autre. L'ambition est d'en faire un lieu où les gens peuvent retrouver à la fois des odeurs et des saveurs, mais aussi en faire un lieu d'échanges et de discussions »

recréent une petite Arménie».

Souhaitant rendre hommage au père d'Alexandre récemment décédé, le couple avait décidé, en juin 2020, d'ouvrir une galerie et d'y exposer ses photographies, autour d'un concept de café littéraire. *« Malheureusement, avec les confinements, c'est devenu compliqué. On a dû arrêter la galerie mais on voulait quand même conserver un lieu d'échange et c'est là que notre entourage nous a suggéré de faire quelque chose autour de l'Arménie »*, explique Alexandre. L'idée de proposer un concept autour de la gastronomie arménienne a fait son chemin. Mais avant de se lancer dans la restauration à emporter, Alexandre voulait agir pour venir en aide au peuple arménien, encore une fois éprouvé avec la seconde guerre du Haut-Karabagh. *« L'année 2020 marque la guerre de 44 jours en Arménie et il était évident qu'il fallait faire quelque chose. C'est à ce moment-là que nous avons décidé de créer le comité de jumelage Corse Arménie »*, confie avec émotion Alexandrine.

Concrètement, l'association permet de mettre en place une coopération relationnelle entre la République d'Arménie, celle d'Artsakh et la Corse. *« Entre 1500 et 3000 Arméniens vivent en Corse et il n'y avait pas de structure. Au moment de la guerre, tu te dis qu'il faut qu'on fasse des échanges, qu'on discute, et les Corses étaient très impliqués. C'est ce qu'on a fait. Depuis le XII^e siècle, des contacts existent. C'est pour cela qu'on trouvait étrange qu'il n'y ait rien. Il y avait déjà eu des tentatives, mais pas d'association »*.

Alexandre, par le biais du comité, s'est rendu pour la première fois en Arménie l'année dernière pour y amener du matériel médical. *« Ce n'est pas une association humanitaire, mais ça peut l'être ponctuellement »*, explique-t-il. *« À la base, nous voulons construire les ponts d'échange entre les différents acteurs en Corse, que ce soit la société civile ou politique ; et aussi bien dans les domaines de l'éducation, de la culture ou de la santé. »* Récemment, le comité a organisé deux jours de commémoration, un rassemblement de soutien aux prisonniers de guerre et le premier Noël arménien. À ce jour, la structure compte 90 adhérents.

Quelques mois après la mise en place du comité, les Santeirian décidaient de fonder la Casa di l'Armenia, en s'inspirant du concept de la Maison de l'Espagne à Aix-en-Provence, *« C'est un lieu de vie qui regroupe un ensemble d'activités, de traditions, de produits culinaires, d'artisanat et une partie purement associative pour faire découvrir la culture. On y donne par exemple des cours de danse. Ainsi, dans ce même lieu, nous avons fait des travaux pour pouvoir accueillir dans un premier temps la partie traiteur. Ça n'existait pas ici et nous voulions vraiment créer un concept de Maison de l'Arménie mais aussi rappeler le côté corse. On n'est pas dans l'idée d'imposer une culture à la Corse, mais plutôt d'en montrer une autre, poursuit*

Alexandre. L'ambition est d'en faire un lieu où les gens peuvent retrouver à la fois des odeurs et des saveurs, mais aussi en faire un lieu d'échanges et de discussions ».

Alexandre a appris à cuisiner dès l'âge de 12 ans. Il a par la suite été cuisinier dans un restaurant arménien. La majorité des recettes proposées à la Casa di l'Armenia sont celles de sa famille, enrichies de petites touches novatrices. *« On a une culture assez intrusive en Arménie, surtout en cuisine, note-t-il. On aime transmettre »*. C'est donc tout naturellement qu'Alexandre a confié ses secrets de fabrication à sa compagne. *« Je suis bretonne et en Bretagne, on aime bien la bonne bouffe mais les épices je n'y connaissais pas grand-chose »*, dit Alexandrine. *Alex m'a encouragée à me lancer dans cette nouvelle cuisine. »*

Côté carte, on retrouve les classiques comme les feuilles de vigne, le houmous, le caviar d'aubergines ou encore les beurek à la viande. *« Il existe beaucoup de spécialités arméniennes, mais nous avons fait le choix d'avoir une carte réduite, ce qui nous permet non seulement de travailler des produits de saison mais aussi de pouvoir changer régulièrement. On se fournit auprès de petits producteurs locaux et on établit notre carte en fonction des produits que l'on trouve. Tout est fait maison, même les desserts comme les yaourts. »* Pas de répit pour le couple qui s'affaire aux fourneaux dès le matin. La boutique de traiteur est ouverte midi et soir, et les produits sont cuisinés chaque jour, à la demande. *« On ne peut pas se permettre de fonctionner autrement car on travaille des produits frais et nous avons un petit local qui ne nous permet pas de stocker beaucoup. Nous avons beaucoup de demande pour le soir et les gens voudraient bien que l'on reste ouvert plus tard mais pour l'instant c'est difficile, car nous ne sommes que tous les deux. »* Et depuis un mois, la Casa di l'Armenia effectue une fois par semaine des livraisons de commandes sur Ajaccio, où il n'existe pas de restaurant de ce type et où il y avait de la demande. Le rythme est donc intensif, mais un an après l'ouverture, le couple est satisfait, malgré les difficultés liées au contexte de crise sanitaire. *« C'est compliqué avec cette période de Covid. Lorsque vous faites des plats à emporter, vous ciblez les personnes qui déjeunent au bureau, or lorsqu'on impose ou encourage le télétravail, il n'y en a plus ! Donc c'est compliqué d'anticiper. Il ne faut pas s'arrêter, pour arriver à survivre, mais nous n'avons que des bons retours depuis le démarrage. »*

Épanouis dans cette nouvelle vie et heureux de travailler ensemble, Alexandre et Alexandrine aimeraient pouvoir, à l'avenir, s'agrandir et embaucher notamment pour pouvoir développer les conférences, les rassemblements, les ateliers et ainsi faire vivre cette maison de l'Arménie. Mais pour l'heure, ils sont déjà bien occupés et la priorité est de pérenniser les activités dans cette période quelque peu incertaine. ■ Céline Fornali

CARNETS DE BORD

LES FAKE NEWS, LA CAMPAGNE ET LA MUSIQUE RUSSE

par Béatrice HOUCHARD



Rien de tel qu'une méchante guerre pour booster les «fake news», qui n'ont pourtant pas besoin de ça, multiples et nauséabondes qu'elles sont déjà à longueur de réseaux sociaux. Qu'on s'entende bien : une fake news, ce n'est pas une information erronée ou incomplète. C'est une fausse information [punie par la loi de 1881 sur la liberté de la presse] émise volontairement dans le but de nuire. Exemples : dire que Brigitte Macron est un homme devenu femme ; affirmer qu'Hillary Clinton est mêlée à un trafic d'enfants ; susurrer, fausses photos à l'appui, dans les années 60, que Claude Pompidou, l'épouse du futur Président de la République, participait à ce qu'on appelait alors des parties fines. Preuves, au passage, que les épouses des responsables politiques suscitent les pires insanités de la part des esprits tordus.

La fake news, popularisée sous ce nom par Donald Trump, est vieille comme l'information. Avant de massacrer les Chrétiens, les Romains accusaient ceux-ci de cannibalisme [puisqu'ils mangeaient «*le corps du Christ*»] et d'inceste [car ils aimaient leurs «frères» et leurs «sœurs»]. Sous la Révolution française, des plumes aussi brillantes que celle de Camille Desmoulins, fondateur du journal *Le Vieux Cordelier*, usaient de la fausse information à tour de bras pour faire progresser leurs idées avant de finir sous la guillotine, comme tout le monde.

À la fin du XIX^e siècle, le *Protocole des Sages de Sion*, ce faux plan de conquête du monde par les juifs et les francs-maçons, a nourri l'antisémitisme le mieux partagé du monde dans à peu près toutes les classes sociales. Le pire, c'est que certains antisémites s'y réfèrent encore aujourd'hui... Enfin, la guerre de 14-18 a été un sommet de fake news. On disait alors «*les bobards*». Il fallait bien faire croire que les soldats en bleu horizon étaient partis la fleur au fusil, que la guerre ne durerait pas, qu'elle serait fraîche et joyeuse et qu'on était heureux dans les tranchées.

En temps de guerre, il faut encourager les combattants et soutenir le moral de «l'arrière» par tous les moyens. En Ukraine, nous y sommes. Chaque jour, il faut tenter de faire le tri entre les vraies et les fausses nouvelles. Le président

ukrainien, Volodymyr Zelensky, aurait appelé à voter pour Emmanuel Macron ? Fake news utilisée en France contre le Président de la République. La «*première pilote de chasse ukrainienne*» morte au combat ? La photo et l'info étaient fausses. La vidéo du «*premier bombardement russe*» ? C'était une vieille vidéo d'un orage dans l'ouest de la Russie. Le bombardement du parc mémoriel de Babi Yar ? Vrai et faux : des bombes sont tombées tout près mais le mémorial est intact. Une jeune fille de 8 ans présentée comme ukrainienne et défiant un soldat russe ? Elle est palestinienne et avait été filmée en 2012 en Cisjordanie. La fuite à l'étranger de Zelensky ? Fake news des Russes pour tenter de discréditer le président ukrainien. La plus abjecte des fake news étant sans doute l'assurance, par les Russes, que les femmes filmées dans la maternité bombardée de Marioupol étaient des comédiennes. Quelques jours plus tard, l'une de ces femmes est morte, comme l'enfant auquel elle venait de donner la vie. Et cette fois, c'était vrai.

La liste des fake news pourrait occuper des pages. Bien sûr, dans l'affaire, il y a d'un côté un agressé, l'Ukraine ; de l'autre un agresseur et un seul, la Russie. Mais les «bobards» naissent des deux côtés, quand ils ne sont pas inventés par des internautes désœuvrés, en France ou ailleurs, qui plaquent des fausses légendes sur des photos ou des vidéos volées sur internet. Il faut tenter de faire le tri, ériger le doute en dogme et se référer aux médias sérieux. Il y en a, avec des envoyés spéciaux sur place qui font un beau travail et doivent, eux aussi, faire la part du vrai et du faux.

LE «CAS» GERGIEV

C'est une metteuse en scène russe qui parle au *Figaro*. Anonymement, car la moindre manifestation contre la guerre à Moscou peut lui valoir douze jours d'isolement : «*En tant qu'artiste, je voudrais dire ceci : essayez de ne pas nous haïr.*» Elle nous pose une sacrée question : faut-il tourner le dos aux artistes russes ? Faut-il déprogrammer Boris Godounov, comme l'a fait l'Opéra national de Varsovie, sous prétexte que l'œuvre de Moussorgski serait un «*opéra nationaliste russe*» ? Faut-il écarter Tchaïkovski comme l'a fait le Philhar-



Illustrations d'après photos DR.

monique de Zagreb? Faut-il, dans les théâtres, rayer les noms de Gogol et Tchekhov et oublier Dostoïevski? La réponse, négative, devrait aller de soi. Ce n'est pas le cas.

Là encore, un coup d'œil dans le passé: en 1914, certains compositeurs français, dont Camille Saint-Saëns, voulaient interdire la musique allemande.

Sous le titre *Germanophilie*, il avait publié dans *L'Écho de Paris*, en septembre 1914, des articles dénonçant l'attachement du public français à Goethe, Schiller et Wagner, celui-ci étant selon lui [et c'était avant Hitler!] «*la machine la plus puissante employée par l'Allemagne pour germaniser l'âme française*». En face de lui, a retrouvé pour *Le Figaro* Christian Merlin, Maurice Ravel, qui était au front, avait défendu une autre thèse: «*Il serait dangereux pour les compositeurs français d'ignorer systématiquement les productions de leurs confrères étrangers et former ainsi une sorte de coterie nationale: notre art musical, si riche à l'époque actuelle, ne tarderait pas à dégénérer, à s'enfermer en des formules poncives. Il m'importe peu que Schönberg, par exemple, soit de nationalité autrichienne. Il n'en est pas moins un musicien de haute valeur, dont les recherches pleines d'intérêt ont eu une influence heureuse sur certains compositeurs alliés, et jusque chez nous.*»

Je ne sais qui sont les Schönberg russes d'aujourd'hui. Mais il y a les artistes. Victime emblématique: le chef d'orchestre Valery Gergiev, proche de Vladimir Poutine depuis trente ans et devenu quasiment l'artiste officiel du régime. Depuis le début de la guerre, il est silencieux, ne condamnant ni n'approuvant ce qui se passe. Le Metropolitan de New York, Carnegie Hall à Londres, la Scala de Milan et la Philharmonie de Paris l'ont déprogrammé. Il a aussi été démis de ses fonctions de directeur musical du Philharmonique de Munich, où il officiait depuis plus de quinze ans. Question: est-il d'abord un grand chef d'orchestre, applaudi dans toutes les grandes salles du monde, ou l'ami de Vladimir Poutine?

Autre star de la musique, la soprano Anna Netrebko, qui avait en 2021 fêté ses 50 ans au Kremlin et a la double nationalité autrichienne et russe, a décidé d'elle-même de renoncer à tous ses engagements «*jusqu'à nouvel ordre*». Mais en précisant ceci: «*Je suis opposée à cette guerre. Je suis russe*

et j'aime mon pays, mais j'ai beaucoup d'amis en Ukraine et la douleur et la souffrance actuelle me brisent le cœur [...] Je tiens toutefois à ajouter qu'il n'est pas juste de forcer les artistes, ou toute autre personnalité, à exprimer leurs opinions politiques en public et à dénoncer leur pays d'origine. Je ne suis pas une personne politique. Je ne suis pas un expert en politique. Je suis une artiste et mon but est d'unir au-delà des clivages politiques.» D'autres artistes russes ont été rayés de l'affiche, comme le pianiste Alexander Maifoev à Montréal et Denis Matsuev au Théâtre des Champs-Élysées à Paris.

Sur la scène du théâtre San Carlo de Naples, le 27 février, on jouait *Aïda*, de Verdi. Au moment des saluts, Liudmyla Monastyrskya, soprano ukrainienne, et Ekaterina Gubanova, mezzo-soprano russe, se sont avancées vers le public, main dans la main, avant de s'être inclinées sous les applaudissements du public. *Aïda*, cette histoire d'amour entre un officier égyptien et une esclave éthiopienne, sur fond de guerre et de défiance entre les deux pays et les deux peuples...

DIX CANDIDATS SUR DOUZE

En France, il y a quand même une campagne électorale, des sondages, des programmes, des réunions publiques, des discours et des tracts sur les marchés. Mais pas de débats entre les candidats. Emmanuel Macron ne veut pas débattre avec ses challengers de 2022. Il ne l'aurait pas souhaité non plus s'il n'y avait pas eu à gérer le dossier ukrainien. Étrangement, il a expliqué son refus par le fait que ses prédécesseurs ne l'avaient pas fait non plus, alors qu'il a passé une partie de son quinquennat à expliquer qu'il voulait se différencier, justement, de ses prédécesseurs.

En 2017, un débat organisé entre les onze candidats n'avait pas tourné au pugilat. Le 14 mars, sur TF1, huit candidats sont venus à tour de rôle exposer leur programme et le résultat a été plutôt intéressant. On aurait pu sans dommage ajouter au casting les quatre candidats écartés (Nicolas Dupont-Aignan, Jean Lassalle, Nathalie Arthaud et Philippe Poutou) sans nuire au contenu. Ni à la mise en scène: il y avait un fléchage sur le plateau et dans les couloirs du studio afin que les candidats ne se croisent jamais. Vous trouvez ça ridicule? Moi aussi. ■



**agir
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOTRE TOIT !

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/